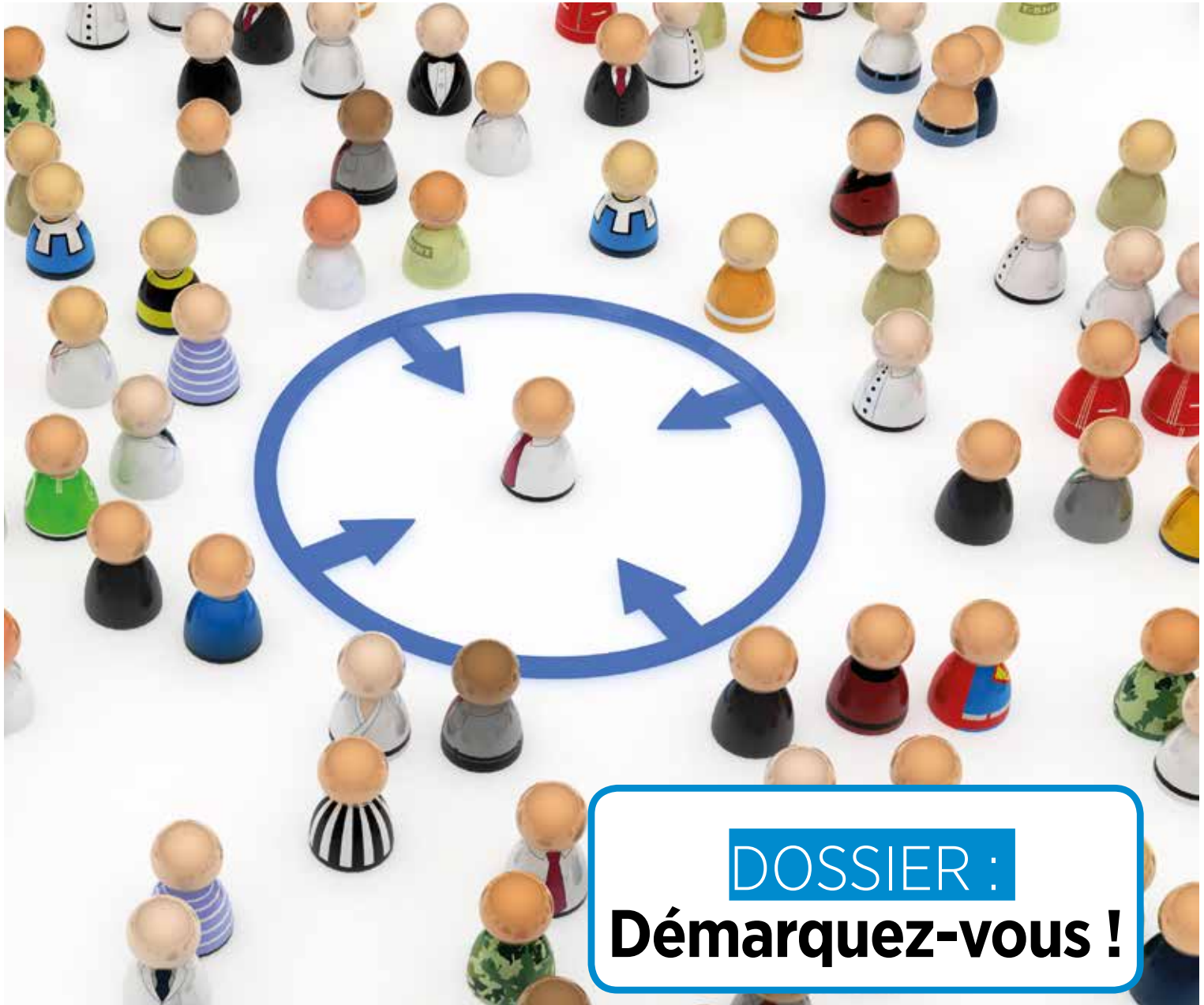


N°56

GRATUIT
février/mars 2017

info Métiers



DOSSIER :
Démarquez-vous !

BON À SAVOIR

Exonération de TGI

FORMATION

Hygiène et salubrité



*Chambre de Métiers
et de l'Artisanat*

Mutuelle des Patentés et Libéraux



Ensemble, faisons la différence!!!



CAFAT 40%
+ MPL 60%
= 100%
remboursé *



1/3 Payants



Tarif mensuel
à partir de
4.600f

Ouf!!!



Je bénéficie des
Indemnités
journalières
en cas d'hospitalisation

***Pour 2000f**
de + par mois

Ouf!!!



* cf. Dispositions contractuelles

Renseignez-vous en contactant Floriane au 96 82 67 ou Josiane au 96 96 81
NOUMEA Tél : 28 15 97 - KONE Tél : 47 77 18 - www.mpl.nc - mpl@mpl.nc

4 ACTUS

14 FORMATION CMA

Témoignage d'une artisanne sur la formation Hygiène et salubrité

16 APPRENTISSAGE

Julie Vaiadimoin,
apprentie en 2^{ème} année de CAP pâtisserie
Julien Devin,
chef de production et maître d'apprentissage chez Labo Concept création

18 INFORMATIQUE ET INTERNET

Augmentez votre visibilité en créant un site internet !

22 BON À SAVOIR

Éxonération de TGI sur les matières premières et les emballages

34 ÇA VOUS CONCERNE

Mutualisez !

36 SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Artisans : bénéficiez d'une visite énergie et faites des économies !

37 SAVOIR-FAIRE

- André Ouin et Pauline Napoly, armuriers couteliers
- Bertrand Neuville, spécialiste des travaux en hauteur et d'accès difficile et installateur de panneaux photovoltaïques

27

DOSSIER Démarquez-vous !



Sortez du lot !

Dans un environnement concurrentiel et en période de moindre dynamisme économique, sortir du lot, marquer sa singularité, affirmer sa qualité sont des enjeux importants pour l'entreprise artisanale. Il s'agit, avec peu ou pas de moyens financiers à consacrer à la publicité de faire connaître ou reconnaître savoir-faire, produits ou services. Mission impossible ? InfoMétiers vous donne dans ce numéro de rentrée quelques pistes pour saisir des opportunités à portée de main ! Valoriser votre image, accroître votre notoriété, mettre en lumière vos productions, montrer votre engagement en faveur de l'environnement, financer vos projets, prouver votre capacité à entreprendre ou à innover ... ces initiatives sont payantes. Et ce n'est pas moi qui le dit, mais les professionnels qui ont tenté l'expérience pour se démarquer. En participant à un concours, en adhérant à une démarche, ou en demandant la reconnaissance de leur qualification, ils ont su faire différemment et en ont récolté les fruits. Des exemples à suivre, avec l'aide de votre Chambre de métiers et de l'artisanat qui vous informe régulièrement des dispositifs existants pour vous développer et vous accompagne dans le montage de dossier.

Daniel VIRAMOUTOUSSAMY
Président de la CMA-NC

Salon de la femme et du bien-être

du vendredi 10 au dimanche 12 mars
Défilés, ateliers, relooking, démonstrations sportives,....

Salon Habitat Déco

du jeudi 23 au dimanche 26 mars

Les nouveautés en matière d'équipement et de décoration, pour l'intérieur et l'extérieur.



"PREVENTICAL", Salon de la santé et de la sécurité au travail, du dialogue social et de la formation professionnelle

mercredi 29 mars

Ne pas rater cet évènement organisé sur une journée par le Groupement des professionnels de la santé et de la sécurité au travail (GPSST) et ses partenaires. Ce sera l'occasion de découvrir les dernières nouveautés dans le domaine des équipements de protection individuelle et collective, d'assister à des conférences relatives à la prévention des risques professionnels, au dialogue social et à la formation professionnelle, de rencontrer les spécialistes et les institutions. Un carrefour incontournable...

Contacts pour exposer : Maison des artisans
Tél : 77 30 90 et 27 56 85. Mail : artisans@lagoon.nc

Entreprises : mettez vos données à jour

Un changement d'adresse, de gérance, de téléphone, d'adresse email, la création d'un nouvel établissement, magasin, bureau ou atelier, un achat ou location de véhicules utilitaires supplémentaires et d'engins divers, un agrandissement de vos locaux commerciaux, l'embauche d'un salarié, ... autant de raisons de contacter nos Centres de formalités des entreprises, qui actualisent les données vous concernant. Car si votre entreprise évolue, vous avez l'obligation de nous le faire savoir dans les meilleurs délais, selon l'article 27 de la délibération n° 564 !

Outre l'aspect réglementaire de ces modifications, leur intérêt commercial est non négligeable. Car en actualisant les données relatives à votre entreprise, celle-ci est à jour dans l'annuaire officiel que gère la CMA-NC. Le site Internet www.annuairedesartisans.nc est en effet de plus en plus consulté par vos clients potentiels, et leur permet de trouver en quelques clics l'artisan dont ils ont besoin parmi plus de 11 000 entreprises artisanales référencées !

Des modifications à effectuer ? Contactez votre antenne de la CMA à La Foa, Koné, Koumac, Poindimié et Panda. A Nouméa, contactez Ghislaine Chambonnier Tél : 28 07 49



Rappel : TSS

Ce 28 février, c'est la date limite de dépôt de la déclaration et du paiement de la taxe de solidarité sur les services (TSS) pour les entreprises soumises au régime fiscal du forfait. Si vous n'avez pas réalisé d'opérations taxables au cours de la période, vous devez tout de même renvoyer la déclaration de TSS en cochant la case 2.

Pour gagner du temps, pensez à déclarer et à payer la TSS sur le site www.impots.nc

Attention, ne reversez pas trop de TSS

La TSS se calcule sur votre chiffre d'affaires HT (hors taxe) et non pas sur votre chiffre d'affaires TTC (toutes taxes comprises). Aussi, lorsque vous encaissez un montant TTC, pour calculer la TSS, il faut repartir sur le montant HT en divisant le TTC par 1.05. Exemple : 420 000 F TTC / 1.05 = 400 000 F HT, la TSS est de 20 000 F (420 000 F - 400 000 F).

+ d'infos :

contactez le service de la fiscalité professionnelle au 25 76 09 ou un animateur économique de votre CMA-NC au 28 23 37 à votre disposition pour vous aider à remplir vos déclarations.

Déchets réglementés : nouveaux barèmes d'éco-participation de TRECODEC pour 2017

Suite à la tenue des commissions d'agrément provinciales de décembre 2016, les barèmes des éco-participations de l'éco-organisme Trecodec ont évolué pour les filières des huiles usagées, accumulateurs usagés au plomb (batteries), pneumatiques usagés, véhicules hors d'usage et les déchets électriques et électroniques. Montants inchangés pour les piles et accumulateurs usagés.

Ces barèmes sont téléchargeables sur www.trecodec.nc.

Vous produisez ou importez directement ces produits ?

Vous êtes concerné par la réglementation provinciale « Responsabilité Élargie du Producteur ». Vous pouvez répondre seul à cette réglementation en déposant un plan de gestion auprès de votre province ou adhérer à un éco-organisme. Trecodec est un éco-organisme à but non-lucratif créé en 2008 par les entreprises concernées pour répondre collectivement à leurs obligations réglementaires et mutualiser les moyens.



Le principe :

Trecodec est financé par les éco-participations reversées par les entreprises adhérentes afin de mettre en place un système collectif de collecte et de traitement des déchets réglementés dans son intégralité.

Vous réparez, revendez ces produits sans importer ?

Si vous vous approvisionnez auprès d'un fournisseur local, votre facture mentionne une éco-participation que vous refacturez auprès de l'utilisateur final du matériel. Cette démarche permet de financer le recyclage des déchets qui seront produits.

+ d'infos :

www.trecodec.nc

ou contactez Trecodec au 05.28.28 (numéro vert).

Réforme de l'IRPP : de nouvelles déductions possibles, des opportunités pour les artisans

Dans le cadre de la réforme sur l'impôt sur le revenu, le gouvernement a adopté le 17 janvier dernier une série d'arrêtés qui définissent les conditions de déduction de charges et de réductions d'impôts.

Sont ainsi concernés les travaux et les biens d'équipement qui permettent aux logements d'avoir une meilleure isolation et de limiter la consommation d'énergie. On retrouve ici, de façon non exhaustive, les chauffe-eaux solaires, les travaux d'installation de matériaux d'isolation thermique, les travaux visant à l'optimisation de la ventilation naturelle, les travaux et la pose d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable...

D'autres travaux immobiliers sont également déductibles, cette fois dans le cadre de l'adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap ou de dépendance. Il s'agit ici de l'ensemble des aménagements qui pourraient être proposés pour faciliter l'autonomie des personnes et favoriser leur maintien à domicile : adaptation des voies d'accès extérieurs, installation de barres d'appui, motorisation des portes, installation d'une plate-forme élévatrice, mise en place d'un plan de travail accessible dans la cuisine, installation d'alarme et de détecteur de fumée...

Dans les deux cas, les dépenses sont déductibles sous certaines conditions. Elles doivent notamment être réalisées exclusivement par un professionnel et être matérialisées sur une facture qui comporte des mentions obligatoires.

Les arrêtés paraîtront prochainement au JONC.

On est tous acteurs
de la transition énergétique
pensez-y...



+ d'infos :

contacter le service de développement économique
au 28 23 37

TGC : le dernier texte adopté et des formations pour vous accompagner !

Pour rappel, dès le 1^{er} avril 2017, la TGC entrera en vigueur pour une période de marche à blanc qui durera 15 mois, et pendant laquelle des taux provisoires seront applicables :

- Un taux réduit à 0.25%
- Un taux spécifique à 0.35%
- Un taux normal à 0.5%
- Un taux supérieur à 1%

Le 17 janvier dernier, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté qui fixe la liste des biens et des prestations de services qui relèvent du taux réduit, du taux spécifique ou du taux supérieur de la TGC. Tous les autres produits ou prestations de services n'étant pas recensés ici relèveront du taux normal.

Quel taux pour les entreprises artisanales ?

- Production locale : les biens produits ou suffisamment transformés localement seront soumis au taux réduit de la TGC. L'arrêté fixe la liste des activités éligibles au taux réduit : toutes les activités artisanales de transformation agroalimentaire et de production sont concernées. Il revient à chaque entreprise d'appliquer le taux de TGC à son produit, néanmoins en cas de doute, elle peut saisir le comité des productions locales qui statuera sur le caractère suffisant du processus de transformation.

- Les activités de services au taux spécifique : la plupart des services relevant de l'artisanat seront soumis au taux spécifique, y compris les travaux immobiliers. Quelques-uns sont néanmoins au taux

réduit tels que les transports de personnes, les travaux de rénovation et d'amélioration de logement, les travaux de construction à destination des primo-accédants.

Attention, **les taux sont applicables sur les produits et services, et non à une entreprise.** Aussi, une même entreprise, sur une même facture, peut être amenée à facturer plusieurs taux de TGC différents.

Cet arrêté vient donc apporter les précisions nécessaires à l'application de la loi de pays sur la TGC. La TGC sera applicable désormais dans moins de deux mois. En tant qu'entreprise artisanale, il est important de vous informer et de vous former sur les incidences de cette taxe sur votre activité, vos prix, vos devis et factures, vos charges,... et de comprendre quelles vont être vos obligations et celles de vos partenaires (fournisseurs, clients professionnels,...) durant les prochains mois.

La CMA a mis en place des formations gratuites de 4 heures construites sur mesure pour les entreprises artisanales. N'attendez plus pour vous inscrire !

Pour connaître les dates de formation les plus proches de chez vous RDV sur www.cma.nc.



+ d'infos :

contacter la CMA au 28 23 37

ou sur l'adresse mail suivante : tgc@cma.nc

Note de conjoncture : les tendances

Chef d'entreprise, vous avez peut-être fait partie des 304 artisans enquêtés pour notre Note de conjoncture fin novembre 2016 représentatifs des secteurs du bâtiment, de la production, des services et de l'alimentation, et implantés dans les trois provinces. Les indicateurs de l'économie calédonienne ne sont pas favorables, mais qu'en est-il pour les entreprises artisanales ?

La perte de dynamisme de l'économie locale a eu un impact sur les entreprises artisanales en 2016. Quel que soit le secteur d'activité, le niveau d'activité dans l'artisanat est plus bas qu'en 2015, et vous avez été deux fois moins d'entreprises à voir votre activité augmenter que rester stable ou diminuer. Les entreprises de plus de 10 ans d'ancienneté et les entreprises du Nord (dont particulièrement de la zone VKPP), ont été les plus touchées par cette baisse d'activité.

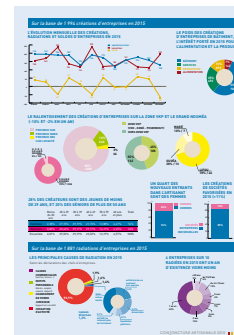
En dépit d'un contexte calédonien de recul de l'emploi salarié, les entreprises artisanales ont maintenu leurs effectifs (80% de réponses). Vous avez également plus fait appel à la sous-traitance en 2016 qu'en

2015, et vous avez continué d'investir, pour 4 entreprises sur 10.

Face à cette activité moins dynamique, les entreprises artisanales ayant rencontré des difficultés de trésorerie ont été plus nombreuses qu'en 2015. Certes moins optimistes et plus incertains pour l'année 2017, vous êtes 39% à prévoir une stabilité de votre volume d'activité et 49% un maintien de l'emploi.

Dans cette conjoncture et un contexte calédonien de réformes économiques, fiscales et sociales, vous devez, plus que jamais, développer votre compétitivité.

Retrouvez très prochainement l'analyse complète de la Conjoncture artisanale 2016 réalisée par l'Observatoire de l'Artisanat téléchargeable sur www.cma.nc. Vous y trouverez également un zoom sur la situation dans le bâtiment et pour la zone VKPP.



TGC

nous sommes
prêts !



solution logiciels



Commerçants, Artisans...
contactez nous au
24 20 40

OFFICE
PLUS

50 ANS DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



EMC COLLECTE GRATUITEMENT ET RACHÈTE VOS MÉTAUX
FERREUX ET NON FERREUX



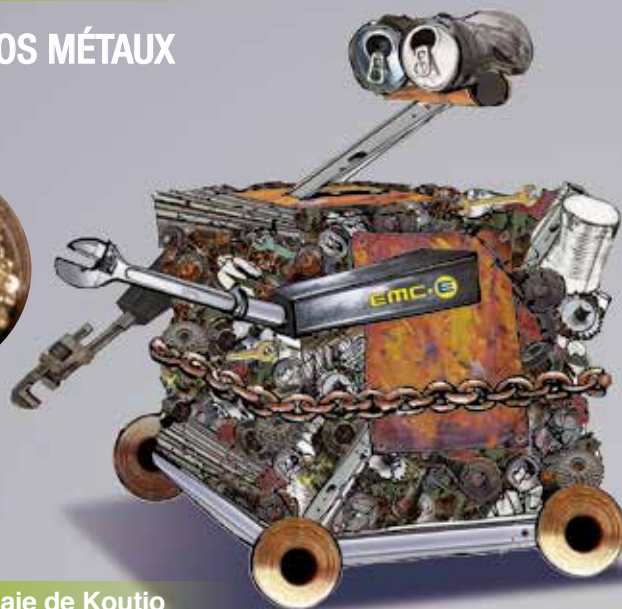
Cuivre



Aluminium



Laiton



260 260

Ducos industriel - 14 avenue Baie de Koutio
secretariat@emc.nc  EMC Nouméa

Artisans : affichez la couleur !

Vous souhaitez faire connaître aux consommateurs la qualité de vos produits et services ? Vous voulez faire la différence sur votre marché ? Vous désirez afficher votre identité artisanale ? Demandez le titre d'ARTISAN ou de MAÎTRE ARTISAN !



Les titres d'ARTISAN ou de MAÎTRE ARTISAN sont de véritables outils de promotion et de valorisation. Ils vous permettent de mettre en avant votre qualification professionnelle, d'affirmer votre identité artisanale, de promouvoir votre savoir-faire et de renforcer votre relation-client.

Dans un environnement concurrentiel, les titres peuvent être un levier pour vous démarquer et conquérir de nouveaux marchés. Symbolisés par des logos dont l'utilisation est protégée au niveau na-

tional, ils sont facilement reconnaissables par les consommateurs et représentent un gage de qualité à leurs yeux.

Ils sont décernés sur la base de justifications apportées par le chef d'entreprise quant à ses qualifications et son expérience.

En 2016, 49 artisans issus de tout le territoire ont fait la démarche, félicitations à eux pour l'obtention de leur titre !

Vous souhaitez obtenir l'un de ces titres ?

La prochaine commission des qualifications de la CMA-NC se réunissant le 10 mai prochain, vous avez jusqu'au 14 avril pour faire la demande auprès du Centre de formalités de la CMA-NC à Nouméa ou dans nos antennes à La Foa, Panda, Koné, Koumac ou Poindimié.

+ d'infos :

Centre de formalités des entreprises de la CMA-NC
au 28 23 37

ou par mail cfe@cma.nc

Retrouvez les 178 artisans calédoniens titrés sur
www.annuairedesartisans.nc

Marchés publics : une modification en faveur de la trésorerie des entreprises

Le 1^{er} décembre dernier, le gouvernement a adopté un arrêté qui modifie la délibération n°136/CP du 1^{er} mars 1967 relative aux marchés publics.

Ses dispositions assouplissent les règles en matière de commande publique et limitent leur impact sur la trésorerie des entreprises.

La première disposition vise à **limiter des délais de paiement**, parfois très longs, auxquels doivent faire face les entreprises lorsqu'elles travaillent avec des collectivités, en particulier les entreprises du bâtiment.

Le délai de paiement des collectivités se décompose en deux phases :

- Le délai de mandatement qui correspond au délai dont dispose la collectivité pour ordonner à son comptable le paiement des sommes dues (à la fois les acomptes et les soldes).
- Le délai de paiement qui correspond au délai durant lequel le comptable procède concrètement au règlement.

L'arrêté prévoit ainsi un abaissement du délai de mandatement qui

passera de 45 jours à 36 jours à partir du 1^{er} mars 2017 puis à 30 jours à compter du 1^{er} janvier 2018.

En parallèle, le texte assouplit **les conditions d'octroi et les modalités de versement des avances** lors de la conclusion de marchés publics : en ne limitant plus les conditions de l'octroi d'une avance ; en ne fixant plus le taux et les conditions de versement de l'avance qui sont laissés à l'appréciation du maître d'ouvrage ; en allégeant les procédures pour le versement de l'avance et en étendant cette disposition aux sous-traitants.

+ d'infos :

Juridoc : www.juridoc.gouv.nc ;

journal officiel du 20 décembre 2016, p.13728
ou auprès du service de développement économique
de la CMA au 28 23 37



**PÔLE
ARTISANAL
PANDA**

19 ateliers à louer
spécialement conçus pour les artisans !

À louer



80 m² à partir de 108 000 F / mois
120 m² à partir de 162 000 F / mois

Comprenant chacun sanitaires, mezzanine, 2 places de parking.

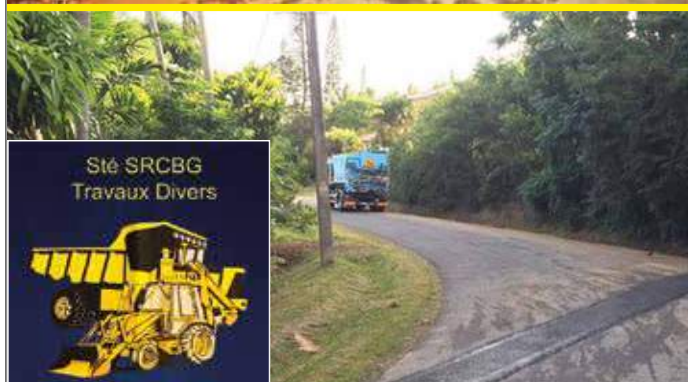
Pour tout renseignement et visite : Agence Caillard et Kaddour - Paulla au 24 21 13



Chambre de Métiers
et de l'Artisan
Nouvelle-Calédonie



Avant Après



Sté SRCBG
Travaux Divers



Tel/Fax: 43.43.74
Mob: 81.95.98
83.55.45

**Pour vos travaux de bicouche et enrobé, comptez sur la SRCBG,
une équipe dédiée qui vous accompagne dans vos projets..**

Vos rendez-vous en mars et avril



Obtenir un diplôme grâce à votre expérience

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel. Le Centre de formation de l'artisanat en tant que point relais conseil, vous informe sur ce dispositif.

En province Nord

À l'antenne CMA de Koné de 16h30 à 17h30
Tél : 47 30 14

Le jeudi 30 mars

Le jeudi 13 avril

En province Sud

Au Centre de formation de l'artisanat à nouville de 16h00 à 17h00
Contact Tél : 25 97 40

Le mardi 28 mars

+ d'infos :

Auprès de l'IDC-NC

Centre ville 1, rue de la Somme - Nouméa

Réunion de 17h15 à 18h15

Tél : 05 07 09 (numéro vert)

pour les inscriptions.

www.vae.nc

Avec la DTE : **matinées de la prévention**

Thème : Évaluer les risques professionnels, organiser la prévention

Évaluer les risques est une obligation réglementaire pour toute entreprise comptant au moins 2 salariés. Pourquoi les évaluer, quelles conséquences si l'évaluation n'est pas faite, comment réaliser l'évaluation et son dossier, comment se faire aider et surtout quelle est la finalité d'une telle démarche, quelle est ensuite son utilité ?

Organiser la prévention dans l'entreprise : que signifie « organiser », pour quel intérêt et comment le faire ? La Cafat et la DTE répondront à ces interrogations. Quelles sont les difficultés des entreprises et quels sont leurs besoins ? La fin de cette matinée de la prévention sera consacrée au débat sur cette situation.

1^{er} mars à Nouméa au Centre administratif de la Province Sud

2 mars à Bourail à l'Hôtel NERA

3 mars à Poindimié à l'Hôtel TIETI

Thème : Syndical 1

Formation en prévention des risques professionnels constituée de 4 sessions gratuites de 4 heures à destination des délégués syndicaux d'entreprises. Session trimestre 1 – Programme : Introduction à la prévention des risques professionnels, lecture et compréhension du titre VI du CTNC (dispositions fondamentales, formation sécurité, droit d'alerte et de retrait, CHSCT, service de santé au travail, etc.)

15 mars à Nouméa à la DTE



+ d'infos

philippe.dimaggio@gouv.nc

Inscriptions sur le site : **www.dtenc.gouv.nc**

Le chiffre :

11 028



Dans l'artisanat, vous êtes 11 028 entreprises recensées au Répertoire des Métiers au 1^{er} janvier 2017, implantées dans les trois provinces (82% dans le Sud, 14% dans le Nord et 4% dans les Loyauté). 23% d'entre vous êtes constituées en sociétés. Une entreprise sur deux exerce dans le bâtiment.

Vous pourrez retrouver prochainement l'ensemble des données relatives à l'artisanat et à votre secteur dans les Chiffres clés au 1^{er} janvier 2017 réalisés par l'Observatoire, en téléchargement sur www.cma.nc.



AIDE À LA GESTION D'ENTREPRISE

Gestion de la paie
Consultance en ressources humaines
Recrutement
Saisie comptable
Gestion des déclarations sociales
Gestion des élections DP & CE
Assistance juridique
Appels d'offre...

contact@multidesk.nc

SAISIE COMPTABLE

GESTION DES PAIES

GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES



Contacts :

Catherine CLEMEN au 81 10 22
Valérie SPIR au 72 72 79

Partenaire exclusif
de la Maison de la RH



Spécialisée en externalisation de la
paie en mode SAAS via Néo HR

CONCEPTION

Nous élaborons
ensemble votre besoin



MODÉLISATION

Création de la pièce
à l'aide d'un logiciel



DÉCOUPE AU JET D'EAU

Grâce à une pression
très élevée nous pouvons
découper du métal
jusqu'à 120 mm d'épaisseur



TARIF DÉGRESSIF

Selon la quantité



RAPIDITÉ & QUALITÉ

Produit 100 % calédonien



*Notre compétence au service
de votre imagination*

**VOUS AVEZ
BESOIN D'UN PRODUIT
SPÉCIFIQUE ?**



10 rue de Saint-Louis - Numbo, Ducos - 97 77 98 - uci.clientele@gmail.com - www.uci-nc.com

Formations CMA



• GESTION D'ENTREPRISE

● GESTION 1

À Ouvéa : 13 au 14 mars

À Lifou : 23 au 24 mars

À Nouméa : 30 au 31 mars

À Koné : 18 au 19 mars

2 jours soit 16 heures - tarif : 15 000 Cfp

Pour comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise. Pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EUREKA ou sur support papier.

● DEVIS FACTURES EURÉKA

À Nouméa : 03 avril

1 jour soit 07 heures - tarif : 15 000 Cfp

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement. Pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel Euréka DEVIS - FACTURES.

● APPELS D'OFFRES

À Nouméa : 04 au 05 avril

2 jours soit 16 heures - tarif : 33 000 Cfp

Pour appréhender les Marchés Publics et être capable de répondre à la commande Publique.

● CALCUL DE PRIX

À Koumac : 12 au 13 avril

2 jours soit 16 heures - tarif : 15 000 Cfp

Pour acquérir ou approfondir la méthode de calcul de prix, pour obtenir le juste prix et savoir sur quelles bases calculer ses prix en prenant en compte les éléments décisifs : le temps d'exécution, le coût de la main d'œuvre, le coût des fournitures.

● AIDE À L'EMBAUCHE

À Nouméa : 20 mars

1 jour soit 08 heures - tarif : financement Province Sud

Pour connaître les sources du droit du travail et connaître les obligations sociales de l'employeur.

• FORMATIONS TECHNIQUES

● CHAUFFE EAU SOLAIRE

À Nouméa : 24 au 25 avril

2 jours soit 16 heures - tarif : 24 000 Cfp

Pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel. Pour estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu. Pour réaliser l'installation dans les règles de l'art et en sécurité.

● CALPV TECHNICIEN DE POSE PANNEAU PHOTOVOLTAÏQUE RÉSIDENTIEL NIVEAU I

À Nouméa : 04 au 05 avril

2 jours soit 16 heures - tarif : 44 000 Cfp

Pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaire à l'installation d'un système photovoltaïque résidentiel raccordé au réseau. Pour estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu. Pour savoir choisir un système adapté répondant aux besoins du client et réaliser l'installation dans les règles de l'art, le respect de la réglementation et en sécurité. Pour assurer la maintenance et l'entretien d'une installation.



Bâtir une retraite solide et confortable



La MNRA, une mutuelle créée par les artisans pour les Patentés et Libéraux. Elle offre aux professionnels indépendants un véritable produit retraite : ARIA.

SOUPLESE : Une rente garantie dès l'achat des points. Vous achetez des points, comme vous le souhaitez et à votre rythme et pouvez modifier à tout moment le choix du bénéficiaire.

SÉCURITÉ : Une retraite pour vous, servie à vie et transformée en cas de décès en capital ou rente veuvage.

TRANSPARENCE : Votre retraite Aria sera en fonction du nombre de points acquis et de la valeur de service du point retraite.

Chaque année vous recevez votre relevé de points.

RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE

mnra
Mutuelle des artisans et
du commerce de proximité

www.mnra.fr



**Mutuelle des Patentés
et Libéraux**

www.mpl.nc - mpl@mpl.nc
85 bis, route de l'anse Vata -Trianon
BP 8183- 98807 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

Tél : 28 15 97- Fax: 28 86 71



• FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

● ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP) JE RÉDIGE MON EVRP

À Koné : 06 au 07 avril

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 Cfp

Pour acquérir des méthodes et techniques pour identifier les risques dans l'entreprise et y apporter les réponses adaptées.

● TRP (TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES)

À Nouméa : 06 au 10 mars

À Koné : 13 au 17 mars

À Lifou : 03 au 07 avril

5 jours soit 38 heures – tarif : 78 000 Cfp

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

● HABILITATION ÉLECTRIQUE

À Nouméa : 27 au 28 mars

2 jours soit 14 heures – tarif : 24 000 Cfp

Pour préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension.

● HYGIÈNE ET SALUBRITÉ (TATOUERS, MAQUILLAGE PERMANENT, PERCEURS)

À Nouméa : 13 au 15 mars

3 jours soit 21 heures – tarif : 55 000 Cfp

Pour appliquer la réglementation en vigueur. Pour aménager le local selon la technique utilisée. Pour pratiquer des actes en toute sécurité dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité selon la technique utilisée.

● STAGE D'ACTUALISATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ (TATOUERS, MAQUILLAGE PERMANENT, PERCEURS)

À Nouméa : 03 avril

1/2 journée soit 4 heures – tarif : 9 500 Cfp

Stage annuel d'actualisation pour être aux normes suite à la nouvelle réglementation pour sur la pratique du tatouage, du perçage corporel et du maquillage permanent.

● HYGIÈNE ET SALUBRITÉ TATOUERS (PERÇAGE DU LOBE DE L'OREILLE PAR PISTOLET)

À Nouméa : 13 avril

1/2 journée soit 4 heures – tarif : 9 500 Cfp

Pour appliquer la réglementation en vigueur. Pour pratiquer des actes en toute sécurité dans le respect des règles d'hygiène et de salubrité.

Renseignez-vous !

● Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

● Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Tél. : 25 97 40 Email : formation@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Atu Delisle, 25 97 40

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : contactez Romain Agosti, Antenne CMA Koné : 47 30 14

● Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous sur www.cma.nc

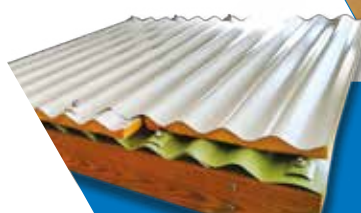


VOUS DEVEZ RÉNOVER VOTRE TOITURE ?

AYEZ LE BON RÉFLEXE

AVEC LA SUR-TOITURE ISOTECHNIC ST :
LA RÉNOVATION SANS DÉMONTAGE DES
ANCIENNES TÔLES (MÊME ROUILLÉES...)

- ÉCONOMIQUE
- PRATIQUE
- ACOUSTIQUE
- THERMIQUE



FABRICATION
LOCALE DEPUIS
25
AN

Tél. : 25 30 31

Email : isotechnic@isotechnic.nc

www.isotechnic.nc

Témoignage d'une artisanne sur la formation Hygiène et salubrité

Suite à la nouvelle réglementation sur la pratique du tatouage, du perçage et du maquillage permanent sortie en mars 2016 (arrêté n° 2016-447/GNC), le Centre de formation de l'artisanat a été agréé pour former les professionnels du secteur. Depuis août 2016, le CFA propose la formation Hygiène et salubrité. **Patricia Chevaldin, esthéticienne à Nouméa** a suivi la formation et nous en parle.

Pour quelles raisons vous avez suivi la formation hygiène et salubrité ?

Honnêtement, au début c'était par rapport à l'obligation réglementaire du gouvernement. Je voulais être dans les règles. Ensuite, je me suis dit que j'allais apprendre de nouvelles choses. C'était mon but : faire quelque chose de mieux pour mon métier.

Etes-vous satisfaite de la formation que vous avez suivie au CFA de la CMA-NC ?

Complètement, au départ je me suis posée la question : pourquoi 3 jours pour apprendre si peu de choses en hygiène ? Une journée pourrait suffir largement, mais il faut vraiment ces 3 jours. J'ai beaucoup appris pendant cette formation. Le stage était très agréable.

Qu'est-ce qui vous a particulièrement plu dans cette formation ?

Le fait de partager avec les professionnels (les tatoueurs et le personnel de la DASS). Je trouve que la partie pratique est vraiment nécessaire car on apprend de nouveaux gestes qu'on ne faisait pas forcément avant. A chaque cliente, je repense aux gestes et pratiques qu'on nous a appris. Ce n'est pas facile de changer ces pratiques du jour au lendemain. Grâce à la formation on prend conscience que c'est plus hygiénique avec les nouvelles pratiques. J'ai vraiment eu un déclic. Cette formation est vraiment indispensable j'en suis persuadée maintenant.

Avez-vous mis en œuvre toutes les connaissances apprises pendant de la formation ?

Oui, j'ai acheté du désinfectant, du papier film, des poubelles à pédale, les poubelles pour la DASRI. J'ai changé mon appareil et beaucoup de choses, acheté des protections de fils afin de protéger mes clients et moi-même. Je recouvre tout sous papier film et à chaque client je change tout, je ne prends plus aucun risque. Maintenant que je les connais, je ne peux pas faire un geste qui risque de contaminer quelqu'un car je suis en mesure de les identifier.

Valorisez-vous cette formation auprès de vos clients ?

J'ai accroché mon attestation de formation pour qu'elle soit visible par mes clients. J'ai fait faire des prospectus et créé une page Facebook où j'ai indiqué avoir suivi la formation.



La formation a-t-elle eu un impact sur votre activité ?

Après la formation, j'ai fait le nécessaire pour répondre à la réglementation, j'ai tout changé et tout chamboulé. Ce sont des choses que je ne savais pas et qu'on apprend en formation. La fréquentation de mon institut a augmenté car les clients ont vu sur Facebook que j'ai suivi une formation en hygiène et ça les rassure.

Que diriez-vous aux professionnelles du métier qui n'ont pas encore suivi la formation ?

De la faire au plus vite pour être dans les règles, pour protéger le client c'est vraiment indispensable, et enfin pour le professionnel lui-même. Et aussi, vis-à-vis des autres professionnels qui l'ont faite pour protéger nos métiers.

Je suis aujourd'hui tranquille quand je travaille, mes clients n'ont aucun risque que je leur transmette des maladies.

Lieu de formation : Centre de formation de l'artisanat, Nouville

Durée : Entre 4 et 21 heures selon la formation

Tarif : 9 500 F à 55 000 F

Retrouvez toutes les dates des prochaines formations sur www.cma.nc

☎ Infos

**Centre de formation de l'artisanat - Tél : 25 97 40
ou formation@cma.nc à Nouméa
et Antenne CMA-NC de Koné au 47 30 14**

VOIR PLUS LOIN...
c'est **ENCOURAGER**
LES ENTREPRISES

► www.bci.nc

ENSEMBLE,
VOIR PLUS LOIN



©2011 Bred - Photos Eric Aubry



**PRO
BENNE**



BT50 TDCI

SIMPLE CABINE - BENNE BASCULANTE
4X4 - 2,2L - 120 CV - BM5

Photos non contractuelles. Prix à partir de sans options.

yellow box



Magenta / Vallée du Tir
24 39 20 / 24 39 30

2 677 320 F

TGI & défiscalisation déduites. Prix de base 4 095 000F

Apprentissage

Julie Vaiadimoin,

apprentie en 2ème année de CAP pâtisserie

Originaire de Hienghène, Julie a suivi sa scolarité à Poindimié jusqu'à son Bac Littérature qu'elle décroche en 2013. « *Après, je suis descendue sur Nouméa, j'ai pris du temps pour moi, j'étais fatiguée de l'école !* ». Durant deux années, Julie fait des petits boulots jusqu'à ce que la MIJ lui propose en 2015 un stage chez Labo Concept création, une entreprise du groupe Gourmand.

« *J'ai toujours aimé l'univers de la cuisine, j'ai pensé au départ m'y lancer mais j'ai préféré la pâtisserie (...)* J'ai rencontré Julien durant mon stage et je lui ai demandé si je pouvais être son apprentie. Il me transmet sa passion, dans sa façon de parler et de penser aux montages des entremets, aux quantités à respecter, au décor, comment rendre le gâteau esthétique... (...) C'est un bon chef. Il est assez pris, car il doit s'occuper de tout, alors quand j'ai une question, je me tourne d'abord vers les seconds ou les chefs de partie. » Dans son métier, Julie aime « *tout faire* », « *je ne peux pas rester sur une chaise toute la journée. En pâtisserie, on est tout le temps actif, on envoie ! J'aime aussi la finition, cette satisfaction que je ressens quand je termine un entremet.* »

Lorsqu'elle n'est pas en entreprise, Julie continue d'apprendre au CFA. « *Ca se passe très bien, j'aime beaucoup l'ambiance* ». Les cours de mathématiques et de français sont très accessibles pour la bachelière qui frôlait 17/20 de moyenne générale en 1ère année de CAP, « *mais en cours de prévention santé ou de connaissance de l'entreprise, j'apprends beaucoup. En travaux pratiques aussi bien sûr. Comme on est en groupe restreint, c'est facile de suivre et notre formateur de pratique prend le temps de bien nous expliquer, on va dans le détail* ». Son futur ? Julie n'y pense pas trop pour l'instant. « *Je vis au jour le jour, je ne me projette pas, Carpe diem !* »



Julien Devin,

chef de production et maître d'apprentissage
chez Labo Concept création

Julien Devin a été chef pâtissier au Méridien de l'Île des pins durant 8 ans, puis au Méridien de Nouméa pendant 3 ans, avant d'intégrer Labo Concept création il y a deux ans et demi. « *L'entreprise fait partie du groupe Gourmand, c'est la partie pâtisserie du groupe qui achalande trois boulangeries, les grandes surfaces, certains hôtels 3 ou 4 étoiles et un franchisé sur Koné* », précise Julien Devin.

« *J'ai été moi-même apprenti, dans le Pas-de-Calais, dans des établissements étoilés au Michelin. Vivre le terrain, c'est la meilleure des formations. Lorsque l'on aime son métier, l'apprentissage est le plus formateur. (...)* Julie est d'abord venue chez nous faire un stage. On savait que c'était quelqu'un de très motivé avant de l'embaucher. Elle pose beaucoup de questions, elle s'intéresse, prend des notes, on a vraiment envie de lui apprendre le métier. (...) Elle n'est pas cantonnée à un secteur, elle peut être au four (tartes aux fruits cuites), au frais (tartes fraîches), aux petits gâteaux où l'on fait les entremets, aux pâtes à choux, au remplissage et garnissage de chouquettes... Elle connaît déjà à peu près tous les postes. C'est une personne sur qui l'on peut compter, elle prend aussi des initiatives. Elle aime faire de la qualité, c'est là qu'elle s'épanouit. Je pense qu'elle a un bel avenir devant elle, elle va de l'avant ! »

Compétences acquises

L'apprenti titulaire d'un CAP pâtisserie est capable, à l'issue de sa formation, de :

- Réaliser la fabrication de garnitures et autres pâtes (levées, sucrées, brisées).
- Réaliser la pâte à choux, la garniture, les appareils crévés et meringués.
- Réaliser les entremets et garnitures.
- Réaliser des techniques : le tournage, glaçage, détaillage, montage, décors.
- Réaliser des bonbons de chocolat, des éléments de décors.

Pour devenir Maître d'apprentissage dans la pâtisserie, renseignez-vous au 25 97 40 auprès de Gwénola KAIGRE, chargée de relations entreprises au Centre de formation de l'artisanat.

88% de réussite aux examens

138 apprentis se sont présentés aux examens en fin d'année 2016. 128 apprentis ont été diplômés soit un taux de 88% de réussite ! Les résultats ont progressé de 2.5 points par rapport à 2015. Parmi eux 3 apprentis ont été élus Trophées de l'apprentissage pour l'excellence de leurs parcours : Harmony Bonjean (BP Coiffure), Arlette Haocas (CAP Mécanique Automobile) et Rémy Kinu (BP Electricité). Bravo à tous !

Rentrée 2017 : il reste encore des places au CFA

Il est encore temps de s'inscrire au Centre de formation de l'artisanat à Nouville, où il reste des places dans à peu près toutes les formations et notamment en CAP et BP froid, en esthétique, en mécanique agricole, en menuiserie, en électricité, en pâtisserie, en plomberie et en rénovation de bâtiment. Mais aussi en boucherie, en boulangerie et en métallerie.

**Pour plus d'informations, contactez le CFA
au 25 97 40, du lundi au vendredi,
de 7h à 16h.**

Boucherie - Charcuterie Fruits et Légumes



Du lundi au vendredi 7h30-19h
le samedi 7h30-12h et 14h30-19h - le dimanche 7h30-12h
Tél. : 45 08 08 - Fax : 45 11 18 - lifou-fraicheur@lagoon.nc

Société Mutuelle d'Assurance Bâtiment & Travaux Publics



• DÉCENNALE

Ouvrage de Bâtiment et de Génie-Civil

• RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Artisan, Entreprises de Travaux, Ingénierie, BET, ingénieur conseil, Maître d'œuvre, OPC

• TOUS RISQUES CHANTIER

Bâtiment et de Génie-civil y compris
Responsabilité civile Maître d'ouvrage

• BRIS DE MACHINE

Bris interne et externe engins de chantier

Nouveau !

CONTRAT SPÉCIAL
Entreprises
de travaux publics

Responsabilité
civile professionnelle
+
Option tous risques
chantier en abonnement



Immeuble Odéon 2002 - 23, route de l'Anse Vata
BP 234 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie
Tél. : 25 90 25 - Fax : 27 36 31 - Mail : smabtp@canl.nc

Augmentez votre visibilité en créant un site Internet !

Être présent sur Internet est idéal pour valoriser votre entreprise, marquer la différence avec vos concurrents et déclencher l'envie aux visiteurs de vous contacter, voire même d'acheter vos produits en ligne s'il s'agit d'un site marchand.

Selon le type de site choisi, vous disposerez de plusieurs avantages et possibilités :

- **Gagner en visibilité** en présentant sur Internet l'offre de produits et services de votre entreprise
- Mettre à disposition **des informations commerciales ou techniques** et assurer un service après-vente
- **Valoriser votre savoir-faire** et vos réalisations précédentes (photos, vidéos, témoignages de clients...)
- **Rester joignable** 24/24h et 7j/7j pour des prises de rendez-vous ou des dépannages
- **Envoyer une lettre d'information** périodiquement
- **Vendre** vos produits en ligne

Avant de vous décider, préparez un cahier des charges et adressez-vous à plusieurs agences de création de sites pour une mise en concurrence. Les devis doivent être clairement rédigés et détaillés. Comparez bien les prestations, et le sérieux du prestataire. Votre site sera votre vitrine !

QUEL TYPE DE SITE CHOISIR ?

- **Le site vitrine ou blog** : l'objectif est la mise en avant de l'image de marque de la société en présentant succinctement ses produits et ses services.
- **Le site catalogue** : l'objectif est de présenter l'offre de l'entreprise en détail.
- **Le site marchand/e-commerce / place de marché** : boutique en ligne ouverte 24/24h et 7/7j, requiert une gestion quotidienne (fiches produits, photos, commandes, stock, paquets) et une logistique adaptée. Un budget pour le référencement est également à prévoir.

Par ailleurs, une page professionnelle sur un **réseau social** (ex Facebook) permet de communiquer efficacement sur son offre de produits et de services, sur les nouveautés, les événements, les offres promotionnelles. Très utile pour fidéliser sa clientèle, échanger avec elle, mais aussi se faire connaître plus largement (outil de publicité) et éventuellement rediriger les visiteurs vers son site marchand.

DE QUOI AURAI-JE BESOIN ?

- Des photos ? De vos réalisations, de vos travaux, de votre vitrine, de votre atelier, de vous...
- Des textes ? Expliquant la passion du métier, le déroulement des travaux, l'historique de l'entreprise, vos conditions commerciales...
- Des animations ? Des vidéos ? Du son ? Pour donner une ambiance, une atmosphère...
- L'actualité de votre entreprise ? Participation à des salons, journée portes ouvertes, nouveaux produits, nouvelles techniques utilisées, actions pour l'environnement...
- Et n'oubliez pas les coordonnées de l'entreprise et son logo !

OÙ VAIS-JE HÉBERGER MON SITE INTERNET ?

Un site Internet est hébergé sur un serveur web qui reste accessible 7/7j et 24/24h. Si vous avez missionné un prestataire, c'est lui qui se chargera de faire le nécessaire. Si vous créez vous-même votre site sur un outil disponible en ligne, il sera hébergé sur cette plate-forme. Enfin, dans le cas où vous avez construit votre site à l'aide d'un logiciel installé sur votre ordinateur, il faudra le mettre en ligne sur un serveur de votre choix, certains étant gratuits et d'autres payants.

QUEL NOM CHOISIR POUR MON SITE ?

Le nom du site, ou nom de domaine, est très important : c'est lui qui fera une partie de la renommée de votre site. Choisissez un nom facile à retenir, qui soit accrocheur. Pour votre image de marque, il vaut mieux nommer votre site du même nom que celui de votre entreprise. Dans tous les cas, il doit être facile à prononcer et à retenir et surtout être disponible.

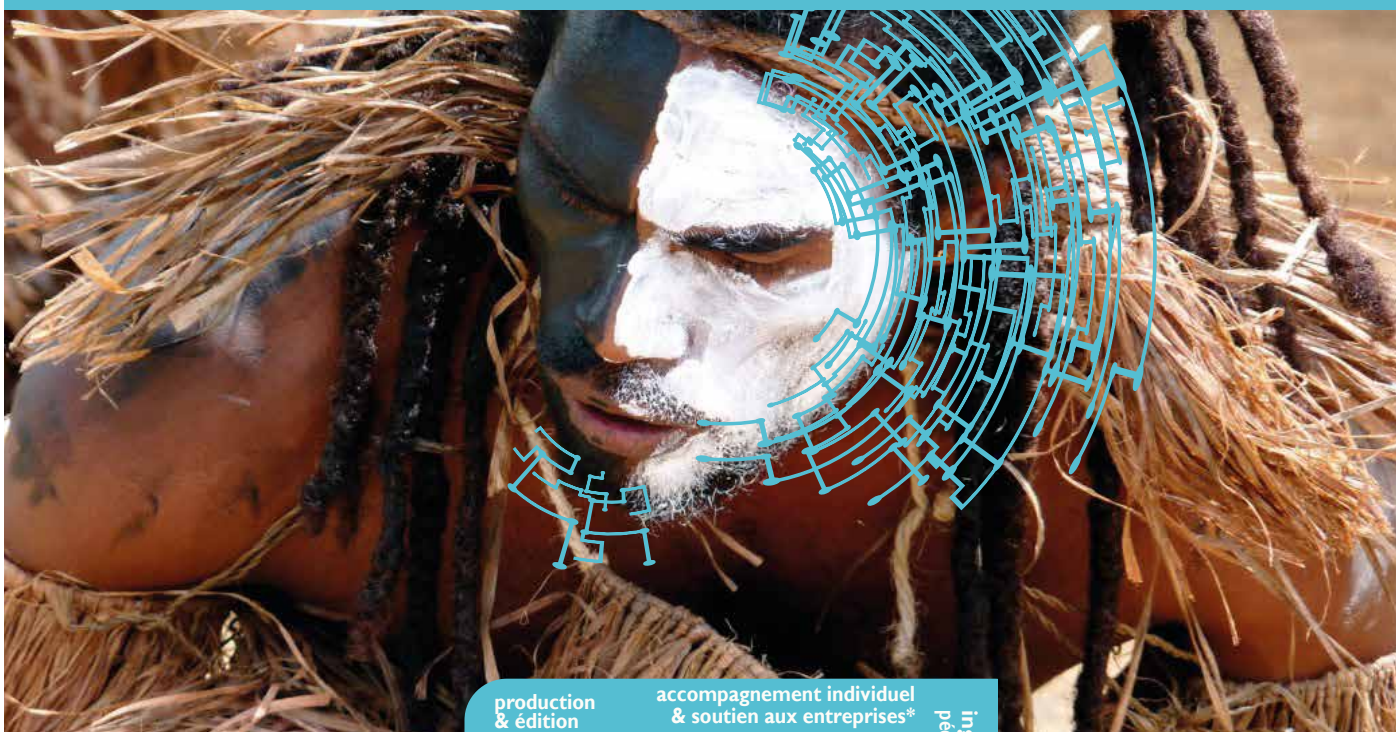
Le nom de domaine s'achète pour une période donnée. Pour une entreprise domiciliée en Nouvelle-Calédonie, il se terminera par un ".nc", pour la France par ".fr", mais vous pouvez choisir une autre extension : par exemple ".com".

MON SITE A-T-IL BESOIN D'ÊTRE RÉGULIÈREMENT MIS À JOUR ?

Dans la plupart des cas, oui. Un professionnel vous proposera cette prestation ou mieux, vous proposera un site où vous pourrez très facilement faire vos mises à jour. Si vous créez votre site vous-même, vous utiliserez un CMS (Système de Gestion de Contenu) qui facilitera la création des contenus et leur mise à jour.

Topmarket.nc,
une autre solution pour être visible sur Internet !
En 2016, 14 entreprises artisanales ont fait ce choix
grâce au partenariat entre la CMA-NC et
Topmarket.nc dans le cadre du Passeport pour
l'économie numérique.
+ d'Infos :
Tél. 28 23 37 ou tic@cma.nc

LE DEVELOPPEMENT PASSE PAR LA CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE, DES MENTALITES ET DE LA CULTURE EN NOUVELLE-CALÉDONIE



production
& édition
consulting
histoire
& culture
calédonienne

accompagnement individuel
& soutien aux entreprises*
ingénierie culturelle
études
événementiel
création et gestion de projets
économiques innovants

ingénierie
pédagogique

*accompagnement universitaire en métropole et insertion en NC

www.jkukeiwe.nc

(+687) 94 51 54

facebook.com/cabinet.jkukeiwe



SDEL SARL

Électricité dans toutes ses applications

Montage de réseaux
informatique et téléphonique

sdel@mls.nc

Tél. : 76 73 51 - Fax : 46 49 45 - BP 10504 - 988045 Nouméa Cedex

Un artisan sur Internet

ECLIPSE NC est une entreprise spécialisée dans la protection solaire. Elle propose des produits sur-mesure pour se protéger de la pluie et du soleil en intérieur comme en extérieur. Son site Internet présente sa gamme de stores intérieurs (enrouleur, californien, paroi japonaise, vénitien aluminium, bois, cuir ...), de stores extérieurs (vertical à guidage, vertical à coulisse étanche Ziptrak, banne, à coffre, à bras pivotants, papillon...) ainsi que des toiles tendues ombrières ou pvc étanche (triangulaire, carré, rectangulaire). La société assure aussi les dépannages et la motorisation de vos volets roulants existants ainsi que la pose de toits ouvrants motorisés à lames orientables Eclipse.

www.eclipse-nc.com

page  Eclipse NC - Nouméa



Info futée

FORFAITS M
Des forfaits multiservices : voix, SMS et Internet Mobile VoIP incluse
à partir de 2 500 F

L'OPT lance de nouveaux forfaits mobiles, les « forfaits M », multiservices. Ces forfaits qui demandent un engagement minimum de 6 mois comprennent :

- **la voix** avec les communications téléphoniques en local, les appels possibles depuis l'étranger, le report du temps non consommé et la possibilité de dépasser son forfait

- **l'Internet mobile** avec la VOIP et un volume de connexion rechargeable via l'option Top UP, une offre sans engagement qui permet de recharger son volume de connexion à Internet Mobile en 3G/4G en envoyant le mot TOP par SMS soit au 1120 pour 250 Mo (800F) soit au 1121 pour 500 Mo (1 200F).

- **les SMS** (locaux)

Cinq formules sont proposées, à partir de 2500Fttc/mois pour 1H de communication, 500MG d'Internet mobile (voip incluse) et 100 SMS, jusqu'à 9500Fttc/mois pour 8h de communication, 5Go d'Internet mobile et les SMS illimités.

+ d'infos sur www.opt.nc

Site utile

Le site de la province Sud propose une rubrique dédiée aux dispositifs provinciaux intervenant dans le secteur de l'entreprise et l'artisanat. Ces dispositifs incluent différentes aides financières, demandes d'autorisations ou encore déclarations...Chaque dispositif y est présenté, précise les bénéficiaires potentiels, les conditions d'accès, les démarches administratives à entreprendre, les pièces justificatives nécessaires, le calendrier et propose en téléchargement les documents utiles pour le montage des dossiers. Pratique !

www.eprovince-sud.nc dans la rubrique « Les dispositifs » cliquer sur « Entreprise et artisanat »

Échéances **fiscales et sociales**

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'EXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔTS SUR LE REVENU, TSS ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS, TSS ET TGC)
<p>Mes déclarations :</p> <p>28/02 : Déclaration de TSS (régime fiscal du forfait) ou 14/03 si déclaration par Internet</p> <p>31/03 : Déclaration IRPP (régime fiscal du forfait)</p> <p>Mes règlements :</p> <p>IRPP : 28/02 et 31/03 si je suis mensualisé 31/03 : paiement du 1^{er} acompte (personnes non mensualisées et ayant payé plus de 30 000 CFP au titre de l'IRPP en 2016)</p> <p>TSS : 28/02 versement de la TSS collectée en 2016 (régime fiscal du forfait)</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>28/02 : Déclaration de TSS (société clôturant au 31/01, 30/04, 31/07 et 31/10) ou 14/03 si déclaration par Internet</p> <p>28/02 : Déclaration IS (société clôturant au 31/10) ou 14/03 si déclaration par Internet</p> <p>28/02 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/07)</p> <p>31/03 : Déclaration de TSS (société clôturant au 28/02, 31/05, 31/08 et 30/11) ou 14/04 si déclaration par Internet</p> <p>31/03 : Déclaration IS (société clôturant au 30/11) ou 14/04 si déclaration par Internet</p> <p>31/03 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/08)</p> <p>Mes règlements :</p> <p>TSS : 28/02 (société clôturant au 31/01, 30/04, 31/07 et 31/10) 31/03 (société clôturant au 28/02, 31/05, 31/08 et 30/11)</p> <p>IS : 28/02 (société clôturant au 31/03 : 2^{ème} acompte ; société clôturant au 31/07 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/10 : solde) 31/03 (société clôturant au 30/04 : 2^{ème} acompte ; société clôturant au 31/08 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/11 : solde)</p>
JE COTISE POUR MA SANTÉ	JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES
<p>Mes déclarations :</p> <p>31/03 : Déclaration de ressources (RUAMM + CCS)</p> <p>Mes règlements :</p> <p>31/03 : Déclaration de ressources (RUAMM + CCS)</p> <p>Mutuelle du Commerce : 10/02 et 10/03, paiement des cotisations de Janvier et Février</p> <p>Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/02 et 20/03, paiement des cotisations de Mars et Avril (si règlement mensuel) ou 20/03, paiement des cotisations du 2^{ème} trimestre (si règlement trimestriel)</p> <p>CAFAT (RUAMM et CCS) : 30/03, paiement de la cotisation du 2^{ème} trimestre</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>Aucune déclaration pour les mois de Février et Mars.</p> <p>Mes règlements :</p> <p>Mutuelle du Commerce : 10/02 et 10/03, paiement des cotisations de Janvier et Février</p> <p>Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/02 et 25/03, paiement des cotisations de Janvier et Février (entreprise de plus de 9 salariés).</p>

Lexique :

TSS : Taxe de Solidarité sur les Services

TGC : Taxe Générale sur la Consommation

IRPP : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques

IS : Impôts sur les Sociétés

Exonération de TGI sur les matières premières et les emballages

Bien que la Nouvelle-Calédonie s'apprête à connaître une réforme fiscale d'envergure avec la mise en place de la TGC, le dispositif d'exonération de TGI sur les matières premières reste applicable jusqu'à la fin de la marche à blanc au 1er juillet 2018. Si vous exercez une activité de production locale, sachez que vous pouvez bénéficier de ce dispositif, alors n'hésitez pas à déposer votre dossier !



QU'EST-CE QUE LA TGI ?

La TGI ou Taxe Générale à l'Importation est une taxe qui s'applique à toutes les marchandises importées au moment de leur entrée sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

5 taux coexistent, le taux normal étant à 21% et le taux des produits alimentaires oscillant entre 4,11 et 26% selon la nature des produits.

QUI EST CONCERNÉ ET POUR QUOI ?

- Vous exercez **une activité de production ou de transformation dont le code NAF est compris entre 1011Z et 3299Z**,
- Votre entreprise est inscrite au Répertoire des métiers,
- Et votre siège social est en Nouvelle-Calédonie

Alors vous pouvez déposer une demande d'agrément pour bénéficier de l'exonération de TGI sur vos matières premières et les emballages!

Cette demande d'agrément peut porter :

- **Sur toutes les matières premières** qui feront l'objet d'une transformation et seront incorporées dans le produit fini. L'ouvrage subi par les matières premières et les produits semi-finis doit être considérée comme significative et fera l'objet d'une appréciation par le comité des productions locales au moment de l'examen du dossier. Sont exclus les produits consommables qui ne se retrouvent pas dans le produit fini localement.
- **Sur tous les emballages nécessaires au conditionnement des produits fabriqués localement**, y compris les produits employés dans la constitution des emballages pour la commercialisation de ces produits (bouchons, étiquettes,...)

COMMENT OBTENIR L'AGRÈMENT ?

Pour bénéficier du régime d'exonération de TGI sur les matières premières et les emballages, il vous suffit de déposer une demande d'agrément auprès de la Direction des Affaires Economiques (DAE). Cette demande sera alors examinée au sein du comité des productions locales, qui vérifiera notamment que la transformation des matières premières est suffisante.

Modalités du dépôt de dossier :

Le dossier de demande d'agrément doit être retiré auprès de la DAE- 7 rue du Général Gallieni ou par mail à l'adresse suivante : dae@gouv.nc.

En plus du dossier, vous devrez fournir les éléments suivants :

- Un KBIS à jour s'il s'agit d'une société datant de moins de 3 mois (récupérable auprès de la DAE - coût 310 cfp)
- Un avis RIDET (téléchargeable sur www.isee.nc)
- Le certificat d'inscription au registre de l'Agriculture ou au Répertoire des métiers (téléchargeable sur le site www.cma.nc)
- Une attestation CAFAT à jour.

Dans les 48 heures suivant le dépôt du dossier complet, vous recevrez un récépissé de la part de la DAE.

N'oubliez pas qu'un animateur économique de votre CMA est là pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier !

Prenez garde à lister toutes les matières premières entrant dans votre processus de fabrication ainsi que tous les emballages.

En face de chacun des produits inscrits dans votre liste pour lesquels vous sollicitez l'agrément, vous devrez inscrire **le code douanier** correspondant. Pour cela **adressez-vous à votre transitaire ou fournisseur** afin qu'il vous les communique.

¹Ce dispositif est régi par la délibération n°69/CP du 10 octobre 1990 fixant les modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation

MODALITÉS D'APPLICATION DE L'EXONÉRATION DE TGI

Une fois que le comité des productions locales a émis un avis favorable pour l'agrément de l'entreprise sur une liste de matières premières établie, celui-ci fait l'objet d'un arrêté du gouvernement et **est valable pendant 5 ans.**

Vous pouvez alors faire valoir votre exonération de TGI lors du dédouanement des marchandises par la Direction régionale de douanes :

- Soit sur présentation de votre récépissé (valable trois mois) et avec constitution d'une caution garantie
- Soit sur présentation de l'arrêté du gouvernement qui vous attribue votre agrément.

Dans le cas où vous passez par un grossiste, celui-ci doit simplement disposer d'un entrepôt sous douanes et les procédures sont les mêmes.

Toute entreprise agréée est soumise à certaines obligations :

- Tenir sa comptabilité
- Tenir à disposition de la DAE les prix des produits fabriqués ou conditionnés localement
- Ne pas céder ou vendre les marchandises exonérées à des tiers sans l'accord préalable de la Direction régionale des douanes.

HALTE AUX IDÉES REÇUES

⊗ L'exonération de TGI est réservée aux grosses sociétés

Faux ! Ni la taille de l'entreprise ni son chiffre d'affaires ne rentrent en compte pour l'obtention de l'agrément. Le critère déterminant réside dans la nature de l'activité : il faut que l'entreprise transforme les matières premières pour lesquelles elle a demandé une exonération de TGI.

⊗ Je suis au régime d'imposition au forfait, je ne peux pas bénéficier de l'exonération de TGI

Faux ! Le dispositif est également ouvert aux entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu dans la catégorie BIC ou BNC. Il faut néanmoins que l'entreprise soit à jour de ses cotisations fiscales et CAFAT.

⊗ L'exonération de TGI est réservée uniquement aux biens d'investissement.

Faux ! Il existe deux dispositifs différents sur l'exonération de TGI :

- Un dispositif d'exonération de TGI qui concerne les biens d'investissement importés par les entreprises calédoniennes dans le cadre de leurs activités professionnelles (ex : matériel bureautique, informatique, mobilier de bureau).
- Le dispositif d'exonération de TGI sur les matières premières et les emballages, dont on parle ici, qui s'applique bien à toutes les matières premières entrant dans le processus de production de l'entreprise.

QUELS AVANTAGES ?

Ce dispositif vous permet **de gagner en compétitivité** en diminuant vos coûts de production.

Il s'adapte aussi à l'évolution de votre entreprise, puisque vous avez la possibilité :

- de demander **une extension d'agrément** pour de nouvelles marchandises dans le cas où vous souhaiteriez développer ou diversifier votre production
- **de transférer votre agrément** dans le cas où vous vendriez votre entreprise.

VOS CONTACTS



CMA- Services de développement économique :

Siège - Téléphone : 28 02 68 - Email : eco@cma.nc

Antenne de La Foa :

Téléphone : 46 52 86 - Email : lafoa@cma.nc

Antenne de Koné :

Téléphone : 47 30 14 - Email : kone@cma.nc

Antenne de Koumac :

Téléphone : 47 68 56 - Email : koumac@cma.nc

Antenne de Poindimié :

Téléphone 42 72 82 - Email : poindimié@cma.nc

Antenne de Panda :

Téléphone : 24 32 62 - Email : panda@cma.nc

DAE pour l'obtention du dossier :

Tatiana Saille

Téléphone 23 26 64 - Email : tatiana.saille@gouv.nc

Les économies d'énergie
pensez-y...



Bon à savoir

Salaire Minimum, valeur du point et jours fériés et chômés

À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2017

SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 910,42 F PAR HEURE - 153 861 F PAR MOIS (BASE 169H)

SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 773,86 F PAR HEURE - 130 782 F PAR MOIS (BASE 169H)

• BTP

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2017 : **909 F*** (Avenant salarial n° 38 du 1^{er} décembre 2016. *Sous réserve de publication au JONC).
- Jours fériés et chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord** (Avenant n°37 (2016) modifiant l'article 26 de la convention collective) ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1^{er} novembre • 25 décembre

• Boulangerie - Pâtisserie

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2017 : **916 F*** (Avenant n° 20 du 22 novembre 2016 - *Sous réserve de publication au JONC).
- Jours fériés et chômés : **4 jours fériés chômés, selon l'article 60 de la convention modifié par l'avenant n°13** (Avenant n°13 (2010) modifiant l'article 60 de la convention collective et conformément à l'avenant n°20 (2016)) ▶ 1^{er} janvier • 1^{er} mai • Ainsi que deux jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention parmi les jours fériés rémunérés à l'article 74 de l'AIT (sous réserve des négociations annuelles de branche).

• Coiffure

- Valeur du point à compter du 1^{er} février 2017 : **960 F*** (Avenant n° 20 du 9 janvier 2017. *Sous réserve de publication au JONC).
- Jours fériés et chômés : **6 jours obligatoires déterminés par les entreprises**, dont obligatoirement la liste ci-dessous (Article 2 de l'avenant salarial n°19 du 18 janvier 2016) ▶ 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet, 25 décembre.

• Commerce et divers

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2016 : **787 F** (Avenant n°39 du 27 novembre 2015 - Étendu par arrêté n° 2016-713/GNC du 5 avril 2016 (JONC n° 9264 du 5 avril 2016))
- Jours fériés et chômés : **6 jours fixes + un 7^{ème} au choix des entreprises** (Avenant n°33 (2013) modifiant l'article 28 de la convention collective) ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 24 septembre • 25 décembre

• Esthétique

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2017 : **1072 F*** (Avenant n° 10 du 7 décembre 2016. *Sous réserve de publication au JONC)
- Jours fériés et chômés : **7 jours** (Article 40 de l'accord professionnel) ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1^{er} novembre • 25 décembre

• Hôtels - Bars - Cafés...

- **Voir grille salariale (rémunération par catégorie)**, à compter du 1^{er} janvier 2017 (Avenant salarial n° 26 du 23 novembre 2016. *Sous réserve de publication au JONC)
- Jours fériés et chômés : **8 jours déterminés par l'article 26 de l'accord professionnel modifié par l'avenant n°27 (2013)** ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1^{er} novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera par contre définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation.)

• Industrie

- Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2016 : **773 F**. (Avenant salarial n°31 du 23 mars 2016 - Étendu par arrêté n° 2016-1365/GNC du 5 juillet 2016 (JONC n° 9297 du 14 juillet 2016))
- Jours fériés et chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord remplacé par l'avenant n°27 (2013)** ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1^{er} novembre • 25 décembre (NB : Les négociations annuelles dans la branche industrie n'ont pas abouti. Les jours fériés chômés ne sont donc pas modifiés pour l'année 2017 et sont ceux qui ont été fixés par l'avenant n°27)

• Industries extractives mines et carrières

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2015 : **731 F** (Avenant n°19 du 22 décembre 2014 - Étendu par arrêté n° 2015-611/GNC du 21 avril 2015 (JONC n° 9150 du 30 avril 2015))
- Jours fériés et chômés : **6 jours (3 jours obligatoires)**, article 25 de l'accord ▶ 1^{er} janvier • 1^{er} mai • 25 décembre et 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise

• Transport sanitaire et terrestre

- Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2017 : **1057 F*** (Avenant salarial n° 14 du 2 décembre 2016. *Sous réserve de publication au JONC)
- Jours fériés et chômés : **7 jours déterminés à l'article 47 de l'accord** ▶ 1^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1^{er} novembre • 25 décembre

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**
 Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession.
 S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent étre décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Nos permanences et visites d'entreprises



		NOS PERMANENCES			NOS VISITES				
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes			Un agent CMA se déplace dans votre entreprise l'après-midi. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes				
	Communes	Dates		Lieux	Dates	Contact CMA	Antenne	Tél.	
	Boulouparis	6 avril	sur RDV	Maririe	6 avril	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86	
PROVINCE SUD	Bourail	2 et 3 février 8, 9 et 30 mars	toute la journée	Antenne province Sud	2 et 3 février 8, 9 et 30 mars				
	Thio	23 mars	sur RDV	Mairie	23 mars				
	Dumbéa, Païta	tous les jeudis	sur RDV	Antenne Pôle artisanal Panda	tous les jeudis	Marine CALANDRA	Nouméa	28 23 37	
							Dumbéa	24 32 62	
PROVINCE NORD	Canala		sur RDV	Pépinère d'entreprise de Canala		Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86	
	Hienghène	17 février - 03 mars	9h-11h30	Mairie	17 février - 03 mars	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82	
	Houailou	21 février - 21 mars	9h-11h30	Mairie	21 février - 21 mars				
	Kouaoua	7 mars	9h-11h30	Mairie	7 mars				
	Ouegoa	08 février - 08 mars	9h-11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Emmanuel DIANAI	Koumac	47 68 56	
	Pouebo	20 mars	9h-11h30	Annexe Mairie	Après-midi sur RDV				
Poum	14 mars	9h-11h30	Mairie	Après-midi sur RDV					
PROVINCE ÎLES	Lifou	22 et 23 février	toute la journée	Case de l'entreprise	22 et 23 février	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37	
	Maré	07 février - 29 et 30 mars	toute la journée	Antenne Province des Iles	07 février - 29 et 30 mars				
	Ouvéa	07 mars	après-midi	Antenne Province des Iles	07 mars				



CE STAGE DE 2 JOURS permet à tout nouvel artisan - quel que soit son statut juridique - d'obtenir les informations et outils indispensables au bon démarrage de son activité. Son prix est compris dans les frais d'inscription au Répertoire des Métiers.

SPI	Lieux	Dates	Horaires			
			1 ^{er} jour		2 ^e jour	
La Foa	Antenne CMA	08 et 09 février - 15 et 16 mars	8h-12h	13h-16h	8h-12h	13h-16h
Koné	Antenne CMA	22 et 23 février ; 22 et 23 mars	8h-11h30	13h-16h	8h-11h30	13h-16h30
Koumac	Antenne CMA	20 et 21 février ; 27 et 28 mars	8h-12h	13h-16h	8h-12h	13h-16h
Poindimié	Antenne CMA	09 et 10 mars	8h-11h30	13h-16h	8h-11h30	13h-16h30
Lifou	Case de l'entreprise	21 et 22 mars	8h-11h30	13h-16h30	8h-11h30	13h-16h30
Dumbéa	Pôle artisanal Panda	07 et 08 février ; 14 et 15 mars	8h-11h30	13h-16h30	8h-11h30	13h-16h30
Nouméa	Siège	Tous les mardi-mercredi et jeudi-vendredi de chaque semaine	8h-11h30	13h-16h30	8h-11h30	13h-16h30

PROJET

néobus

les transports du futur...
pour changer notre avenir !

CONCERTATION
LA PAROLE
EST À VOUS

2 LIGNES DE BUS
À HAUT NIVEAU
DE SERVICE
POUR DESSERVIR

Nouméa → Dumbéa →
Mont-Dore → Païta

Le projet de transport en commun en site propre NEOBUS consiste en un réseau de 24 km en forme de T, reliant le centre de Nouméa à Dumbéa-sur-mer à l'est et à Boulari à l'ouest, en passant par le Centre Urbain de Koutio.

Le «site propre» est une voie réservée aux véhicules de transport, garantissant vitesse et régularité.

Le véhicule sera un bus à haut niveau de service (BHNS), alliant les qualités des bus de dernière génération aux performances des transports modernes.

Le projet NEOBUS offrira une réelle alternative à la voiture particulière. Les modifications de comportements qu'il suscitera, permettront de réduire la croissance de la circulation automobile et des nuisances correspondantes (congestion, bruit, pollution, accidents, stationnement sauvage). Il offrira un confort exceptionnel, des trajets rapides, des horaires réguliers et des coûts réduits.

Mais surtout, NEOBUS sera un formidable accélérateur de développement durable : il rendra la ville accessible à tous, facilitera les déplacements, améliorera la qualité de vie et favorisera l'essor économique.

Pour en savoir plus sur le projet Neobus
www.smtu-grandnoumea.nc

- 24 kilomètres de site propre
- 40 stations
- 1 bus toutes les 5 mn
(en heures de pointe)
- 60 000 voyageurs par jour
sur l'ensemble du réseau
- 1 station tous les
400 à 500 m
- 100% accessible aux personnes
à mobilité réduite



Dès aujourd'hui et durant toute l'année 2013, vous pourrez vous exprimer sur le Projet NEOBUS... pour que notre transport de demain soit imaginé aujourd'hui, par tous et pour chacun !

Démarquez-vous !



Titres, labels, concours, ... De nombreux dispositifs offrent l'occasion aux artisans de valoriser leur savoir-faire, de se démarquer de la concurrence et d'assurer à leurs clients et partenaires une reconnaissance de la qualité de leurs produits et services.

Y concourir permet aussi souvent de bénéficier de la couverture médiatique suscitée par l'évènement, parfois même de remporter des gains, et crée toujours des opportunités de rencontres, voire d'affaires.

InfoMétiers a recueilli les témoignages de ceux qui ont tenté leur chance.



Les artisans Titrés à Nouméa fin 2016

Booster sa notoriété

La jeune entreprise artisanale « LOL » (Les Oranges Locales), qui presse et met en bouteilles des jus d'agrumes (oranges et limes), a participé à la dernière édition des **Trophées de l'entreprise NC**, organisés par la CCI et Les Nouvelles calédoniennes, en partenariat avec la BCI, l'OPT et Air France, dans la catégorie création d'entreprise.



« Nous avons posé notre candidature avant le démarrage de notre activité, explique Gwenola Martinet-Pinto, co-gérante de la société. On voulait se faire connaître des institutions et du public. La couverture médiatique de l'évènement nous a permis de gagner en notoriété ».

L'entreprise a remporté le 3^{ème} prix dans la catégorie création d'entreprise ainsi que le coup de cœur du public, en comptabilisant le plus grand nombre de « likes », plus de 580, parmi les 15 finalistes sur la page Facebook des Trophées de l'entreprise.

Des récompenses qui leur ont permis de gagner la somme de 350 000 F à valoir sur une formation, une demie page de publicité et un avoir de 50 000 F sur des billets Nouméa-Paris A/R sur Air France.

« Ce concours est assez médiatisé, poursuit Gwenola Martinet-Pinto, mais c'est surtout l'impact Facebook qui est énorme ». Quelques mois seulement après la création de la société, la page Les Oranges Locales "LOL" dénombre déjà plus de 1 600 « J'aime » !

Depuis l'évènement, LOL a lancé son activité et a surpassé ses objectifs de vente. L'entreprise artisanale a embauché une dizaine d'employés et commercialise ses jus 100% calédoniens au verre et en bouteilles, en grandes surfaces et dans les lieux touristiques.

Nadia Kouwahara tient la laverie blanchisserie « H2O histoire d'eau ». En 2014, elle a remporté le **1^{er} prix du Florilège des enseignes**, organisé par L'Alliance Champlain, en partenariat avec la CCI et la CMA. Un concours qui valorise la richesse de la langue française et des langues océaniques du pays, ainsi que le talent des commerçants et artisans calédoniens à s'en emparer pour créer leurs noms d'enseignes. « C'est mon mari qui m'a inscrit à ce concours, se rappelle Nadia. Quand l'alliance Champlain m'a appelée pour me dire que j'avais gagné, je n'y croyais pas. La remise des prix a été un moment très sympa et convivial. Cette année encore, nous avons été invités à prendre un pot lors de la remise des prix 2016. Cette victoire m'a amené du monde, des nouveaux clients qui me disaient qu'ils m'avaient vue dans la presse. La parution d'articles a augmenté ma visibilité sur Internet, cela m'a fait de la publicité gratuite ! ».

Lors de la dernière édition, la 4^{ème}, l'Alliance Champlain a récompensé 6 enseignes sur une sélection d'une quarantaine. Parmi elles, trois entreprises artisanales ont été distin-

guées : la boulangerie pâtisserie « Les petits choux » à Nouméa a décroché le 2^{ème} prix, l'entreprise de construction « Aten Choc » (« Aten » signifie « entreprise » en langue d'Ouvéa) a gagné le 3^{ème} prix, et la boucherie bouraillaise « Au veau Gras » a reçu le prix du public.

Valoriser son savoir-faire

Nicolas Virlouvet, ébéniste spécialisé dans la réalisation d'aménagements intérieurs de bateaux et la pose de revêtements de ponts en teck synthétique, a reçu en octobre dernier le titre de « **Maître artisan en son métier** ». « A 63 ans, j'ai mon plus beau diplôme », confie celui qui a été formé à la prestigieuse Ecole Boule. « Ce titre me tenait particulièrement à cœur. J'en ai fait la demande pour rassurer la clientèle et me distinguer d'une concurrence pas toujours qualifiée. J'ai été invité à la cérémonie de remise de titres, c'était gratifiant ! En métropole, ces distinctions sont bien connues du grand public et elles comptent ! », souligne le Maître artisan qui a apposé le logo de son titre à l'entrée de son atelier et sur son véhicule professionnel.

Valérie Fournier, esthéticienne à Dumbéa, a elle aussi été récemment distinguée du titre de Maître artisan. « C'est une reconnaissance de notre travail, cela fait plaisir ! Cela montre





aussi que la CMA nous porte de l'intérêt et le titre a également attisé la curiosité de mes clientes ! ».

En Nouvelle-Calédonie, 178 artisans possèdent l'un de ces deux titres (liste disponible sur www.annuairedesartisans.nc).

Il y a 4 ans, Christelle et Lilian Blanco ont repris « Aux Délices Bouraillais », la société créée par les parents de Lilian. Depuis douze ans, l'entreprise a acquis une réputation de qualité dans la transformation artisanale de produits frais et locaux. Distribués dans les grandes surfaces, ses achards bambous, aubergines, poivrons, citrons, ses confitures et ses gelées ont conquis les Calédoniens et les marchés à l'export. En 2014, Christelle décide de participer au salon de l'agriculture de Paris. « En tant que producteur, c'est à voir au moins une fois dans sa vie ! ». Sa confiture de mangue et pomme liane remporte cette année-là, une médaille de bronze. Deux ans plus tard, c'est sa confiture d'ananas qui est récompensée du même prix. « Nous sommes les seuls en Nouvelle-Calédonie à avoir reçu **deux médailles au salon international de l'agriculture à Paris**, souligne Christelle. Mais ces prix, c'est la cerise sur le gâteau, je m'y rends avant tout pour l'ambiance et les rencontres avec les autres professionnels. Je suis novice dans ce métier que je ne pratique que depuis quatre ans, ce qui m'intéresse surtout c'est d'améliorer ma méthode, en suivant les conseils d'autres confituriers », explique Christelle qui fait à nouveau le déplacement du 25 février au 5 mars 2017 pour ce grand rendez-vous.

Financer ses projets de développement

Outre l'énergie et le temps passés à présenter leurs produits au-delà du Caillou, les époux Blanco travaillent au développement de l'entreprise familiale.

Depuis janvier 2016, la société a quitté Bourail pour s'installer à La Foa dans un laboratoire moderne respectant les normes d'hygiène en vigueur. Un investissement sur fonds propres qui constitue une première étape dans leur projet. « Nous envisageons d'agrandir nos

locaux et de nous équiper en matériel plus performant. Aujourd'hui, nous faisons tout à la main et devons travailler 7 jours / 7. Une boule à confiture nous permettrait de cuire les confitures très lentement pour une meilleure qualité gustative et une machine pour empoter nous faciliterait le travail et améliorerait notre rendement. Les banques et les institutions ne sont pas prêteuses, si bien que nous nous sommes tournés vers la nouvelle **plateforme de financement participatif**, la Financière du Pacifique (Fipac), pour trouver des investisseurs. »

Le ticket d'entrée pour les particuliers ou les entreprises intéressées par le projet est de 250 euros, en échange de quoi ils prennent des parts dans le capital de l'entreprise.

« Pour l'instant, nous n'avons récolté que 3 500 euros (417 000 F) sur les 50 000 euros (6 millions F) dont nous avons besoin, mais il faut être patients... »

« Neogreen » est une entreprise artisanale qui propose un système de production australien de fourrage hydroponique à base d'orge germée pour les élevages bovins, ovins, porcins et les centres équestres. A son lancement en 2015, ses gérants David Robert et Clément Malartre ont tenté leur chance aux **Nautiles de l'innovation**, un concours organisé par la BNC. « Notre procédé correspondait bien au caractère innovant du concours, explique David Robert. Nous sommes les premiers sur le territoire à avoir introduit cette technolo-

gie qui répond aux problématiques locales comme les sécheresses récurrentes et le manque de foncier. »

La toute nouvelle entreprise est récompensée par le prix du public et remporte 700 000 F. « Ce prix a été moteur dans notre développement. Il a eu un impact direct sur notre trésorerie, reconnaît David Robert. Car au démarrage de notre activité, nous avions besoin de liquidités pour acheter le matériel. L'autre effet a été médiatique. Lors de la remise des prix, nous avons été interviewés par des radios, nous avons eu des articles de presse. Même après coup, nous sommes encore contactés par les médias. »





Soigner son image

Une cinquantaine de professionnels de l'automobile et de la réparation mécanique sont aujourd'hui labellisés **Garage propre**, une démarche proposée par la Chambre de métiers et de l'artisanat avec le soutien de l'Association des Réparateurs Automobiles. Cette solution clé en main permet à la fois de respecter la réglementation en vigueur, de trouver une réponse collective à la gestion des déchets dangereux (liquides de refroidissement, solvants, diluants, peintures, filtres à huile et à carburant...) et de bénéficier d'une tarification négociée sur le coût global d'élimination de ces déchets.

« La CMA est venue nous parler de ce label fin 2015, se rappelle Elodie Goncalvez de Wheeltech SARL, entreprise spécialisée dans la réparation de motos et scooters. Cela nous est apparu normal et nécessaire de s'engager dans cette démarche car nous tenons à garder notre île propre ! Maintenant, on sait quoi faire de nos déchets et ce qu'ils deviennent ».

Pour ce faire, l'entreprise a dû réorganiser son atelier. « Nous avons aménagé un petit espace pour accueillir 4 contenants, un pour les filtres à huile, un pour les déchets souillés

par les hydrocarbures, un pour les bombes aérosols et une poubelle pour le tout-venant que l'on sort beaucoup moins souvent. Avant, tout était mélangé, ce n'était pas écologique. Aujourd'hui, avec ce tri en amont, c'est plus pratique, plus clair pour les salariés. Nous appelons les prestataires lorsque les bacs sont pleins ».

Côté financier, pas de mauvaise surprise. « On a investi dans les poubelles adaptées, et les coûts de collecte, de traitement et d'expédition sont partagés avec les clients qui payent une participation de 75 F par facture ». En terme d'image, Wheeltech SARL peut désormais faire valoir que l'entreprise est inscrite dans une démarche de développement durable. « La plupart des clients me demandent ce qu'il en est en voyant les frais qui apparaissent sur leurs factures. Nous avons aussi apposé l'affiche Garage propre à l'accueil, ce qui suscite aussi des questions de leur part, je leur explique la démarche qui est bien comprise. Ils sont tout à fait prêts à payer cette participation ».

Depuis 2013, la CMA-NC coordonne aussi la **démarche CALSOL**, une marque de qualité des installateurs de chauffe-eau solaires en Nouvelle-Calédonie. Une quarantaine d'artisans plombiers se sont engagés dans cette démarche pour se positionner sur un marché en plein développement et obtenir la reconnaissance d'une qualification professionnelle. En effet, la demande pour des produits plus écologiques augmente et la clientèle reconnaît dans la marque CALSOL un gage de qualité et de sérieux des conseils, de l'installation et du service après-vente.

Autre label plus récent, celui des **commerces éco-responsables**, piloté par la CCI. Trois artisans se sont ainsi distingués ; « Les Chocolats Morand », « Flower Shop » et « Passion macarons ». « Nous nous sommes sentis tout de suite concernés par cette démarche, affirme Nadine Chatagnon de Passion macarons. Nous pensions déjà les choses dans ce sens, par exemple nous utilisons des verrines en verre, des feuilles de cuisson en silicone réutilisables, des éclairages LED... On cohabit déjà pas mal de cases ! Mais cela nous a permis d'aller plus loin. Nous avons augmenté la fréquence d'entretien de la climatisation et en avons un meilleur usage. Nous utilisons



désormais des outils tels que des tableurs pour le suivi de notre consommation d'eau et d'électricité. Nous avons aussi installé un système d'extraction d'air. » Nadine Chatagnon a dû aussi rédiger une évaluation des risques professionnels (EVRP) désormais obligatoire pour les entreprises ayant au moins un salarié. « Participer à cette démarche nous a permis d'échanger avec les professionnels et les autres artisans participants. Nous nous sentons moins seuls et sommes soutenus par nos clients. »



Asseoir sa crédibilité

L'appel à projet lancé courant 2016 par l'ADEME, en lien avec les provinces et les Chambres consulaires, avait pour objectif d'encourager les organisations calédonniennes (entreprises, associations et collectivités) à promouvoir l'économie circulaire dans leur activité de façon à optimiser nos ressources devenues rares et précieuses.

Sur les douze candidats, six ont été labellisés, dont quatre artisans : « Recy-Verre » qui transforme localement des déchets de verre en matière première valorisée, notamment pour le BTP ; « Ressac » qui fabrique des articles de maroquinerie à partir de déchets textiles spéciaux évitant ainsi leur enfouissement et favorisant leur réutilisation en objets du quotidien ; « Métal'morphose » qui fabrique à Koumac des objets d'intérieur (mobiliers design, objets d'art, décoration intérieure, ornementation...), avec des matières premières puisées dans les déchets industriels métalliques et propose des stages afin de transmettre son savoir-faire ; et « Eco-Recycle », entreprise spécialisée dans la réparation des déchets électroniques, électriques et électro-ménagers (DEEE), qui par son activité limite le gaspillage en favorisant la réparation et l'utilisation de pièces détachées d'occasion, et en remettant sur le marché des appareils rénovés à des prix accessibles.



« La Chambre de métiers et de l'artisanat nous a aidé à constituer notre dossier de candidature, explique Florence Pasqualini, co-gérante d'Eco Recycle (qui a gagné la même année le 2ème prix des Trophées de l'entreprise dans la catégorie environnement/économie circulaire). Ce qui nous a motivé à y participer c'est l'obtention in fine d'un **label économie circulaire**, pour nous distinguer et mettre en avant le caractère environnemental de notre entreprise ».

« Les candidats cherchaient avant tout une reconnaissance et un gage de crédibilité, notamment auprès d'investisseurs potentiels ou des banques, confirme Claire Tatin, chargée de mission environnement à l'ADEME. Ils espèrent aussi à travers ce label gagner en visibilité auprès du public, que l'on parle d'eux. »

Autre lauréate, d'un **concours d'envergure internationale** cette fois, la société calédonnienne « Alternative Constructions ».

Cette dernière a remporté le 1er prix du Terra Award (concours mondial d'architecture contemporaine en terre crue) dans la catégorie équipement scolaire, sportif et santé, pour le collège Païamboué réalisé en pisé. Cette technique de construction consiste à tasser des couches de terre dans des coffrages en bois. Avec cette distinction, l'entreprise artisanale calédonnienne, pionnière dans la construction en terre sur le territoire, assoit sa légitimité et démontre sa maîtrise d'un savoir-faire ancestral. Une reconnaissance professionnelle qui devrait rassurer les institutions et financiers pour les projets futurs. Clovis Mutin et Gaël Pannier, les associés de l'entreprise, ont aussi remporté l'an dernier le trophée de l'innovation avec à la clé un chèque de 400 000 F et l'ouverture d'un programme professionnel de fidélité Air France/KLM doté de crédits d'une valeur de 170 000 F. Un coup de pouce toujours bienvenu.

Quelles que soient leurs motivations à participer aux concours et autres distinctions, les artisans qui s'engagent n'y voient que des avantages : médiatisation, légitimité, gratification, émulation, challenge personnel, récompenses financières, espaces publicitaires gratuits... « Un concours, il faut toujours y aller, c'est que du positif ! », conclut Gwenola Martinet-Pinto de LOL (Les Oranges Locales).

**ACTB
PACIFIQUE**
Entreprise Générale de Construction
27.45.43

**L'ÉQUIPE
ACROBAT SOL'AIR
LE LIEN ENTRE LE SOLEIL
ET VOUS**

**ACROBAT
SOL'AIR**

ACTEUR EN ÉNERGIES RENOUVELABLES
Tél. 77 92 92 / 46 46 62
www.acrobat.nc

DES OUTILS POUR VOUS DÉMARQUER !

Titres d'Artisan en son métier et de Maître artisan en son métier
Pour prétendre aux titres d'« Artisan en son métier » ou de

« Maître artisan en son métier », les chefs d'entreprises doivent déposer un dossier auprès de la CMA-NC et justifier de leurs qualifications et de leur expérience. Une commission se réunit chaque année pour statuer sur les différentes candidatures.



+ d'infos sur le site www.cma.nc rubrique « chefs d'entreprise », « se former, se qualifier »

Concours stand Foire de Bourail

+ d'infos sur le site www.cma.nc, rubrique « info du mois », « foires locales »

Concours Florilège des enseignes

www.alliance-champlain.asso.nc

Concours Les Nautilles de l'innovation, organisé par la Banque de Nouvelle-Calédonie

www.nautilles-innovation.nc

Concours « Un des meilleurs ouvriers de France »

www.meilleoursouvriersdefrance.org

Nicolas Danis, meilleur ouvrier de France en installations sanitaires en 2011, est commissaire du concours en Nouvelle-Calédonie depuis 2013. A ce titre, il accompagne les artisans du Caillou qui souhaitent participer au concours dans leurs démarches d'inscriptions. Contact Tél. : 74 66 77

Email : danis.nicolas.pro@gmail.com



Les lauréats du concours de stand de la Foire de Bourail 2016

Les Trophées de l'entreprise organisés par Les Nouvelles Calédoniennes et la Chambre de Commerce et de l'Industrie
Page Facebook : Les Trophées de l'Entreprise NC



Label commerce éco-responsable

+ d'infos sur le site www.cci.nc, rubrique « développer son entreprise », « environnement », « labels-marques »

Label économie circulaire

www.nouvelle-caledonie.ademe.fr

Démarche Calsol

www.calsol.nc



Opération Garage Propre

www.cma.nc,
rubrique développement durable



Actu.nc

3 ans déjà !



iii 3 ans
d'enquêtes,
de décryptages
et de rencontres

iii 3 ans
de légitimité,
de crédibilité
et de confiance

iii 3 ans
pour vous convaincre,
vous plaire et vous
fidéliser

Et pour fêter ce 3^{ème} anniversaire, **Actu.nc** organise,
à partir du 16 février, un grand jeu-concours,
avec de nombreuses surprises à gagner



Ça vous concerne

Mutualisez !

La mutualisation de machines, celle des savoir-faire, des locaux, le partage de ressources humaines, la collaboration commerciale ou créative sont autant d'exemples d'innovation organisationnelle. Dans un contexte économique en tension, où les entreprises doivent trouver des leviers de compétitivité, le regroupement peut être un moyen de trouver des économies d'échelles, de répondre à des plus grands marchés, de gagner en visibilité, en confort de travail, voire de développer de nouveaux produits. Tous les métiers sont potentiellement concernés, y compris les plus traditionnels.

Se regrouper pour gagner en efficacité



Un chef d'entreprise artisanale doit à la fois être sur le terrain pour exécuter son chantier, réaliser sa prestation ou mettre en œuvre sa production, mais il doit, dans le même temps, démarcher de nouveaux clients, gérer son entreprise voire ses salariés, développer de nouvelles idées... Le regroupement peut être un bon moyen de gagner en efficacité en déléguant certaines de ces tâches et donc d'optimiser les coûts.

Par exemple, l'association de plusieurs maréchaux-ferrants en Bretagne a permis de

mutualiser l'embauche d'une secrétaire qui prend en charge une partie de la gestion, d'acquérir un bureau dans une pépinière, de mettre en place une gestion de planning via Google Drive accessible à distance pour limiter leurs déplacements et ainsi optimiser leur temps de trajet.

D'autres artisans, notamment du bâtiment, se regroupent autour de plateformes collaboratives en ligne, sur lesquelles chaque entreprise membre peut recevoir des demandes de devis pour des travaux. Ainsi le site Internet www.mondevis.nc propose aux professionnels de s'inscrire pour recevoir des demandes de devis correspondant à leurs secteurs d'activités. Ce support permet de démultiplier la visibilité des entreprises sur Internet, de disposer d'un outil de prospection actif 24h/24 et 7j/7, de faciliter la gestion des devis et de créer des opportunités de chantiers inter-professions.

Mutualiser les compétences, le matériel et/ou les locaux

A fortiori en Nouvelle-Calédonie où les machines sont souvent surdimensionnées par rapport à leur usage et la taille du marché, il peut s'avérer intéressant de mutualiser son outil de production pour abaisser ses coûts. A l'instar de quatre menuisiers et deux ferronniers indépendants du Puy-de-Dôme qui ont monté un atelier collectif. Leur association a pour objet la "mise en commun de matériel, de locaux et de savoir-faire pour la création artistique". Chacun achète de nouveaux outils en fonction de sa trésorerie et de ses besoins. L'outillage est privé, l'usage et les frais d'entretien et de réparation de l'outillage sont collectifs. Dans certains cas, la mutualisation peut même aller jusqu'aux investissements, permettant ainsi à des artisans d'acquérir des équipements trop coûteux qu'ils ne pourraient pas acquérir individuellement. Cette mutualisation a d'autres avantages comme le partage du carnet de commande quand l'un des artisans est trop chargé de travail, l'entraide pour les travaux de menuiserie les plus difficiles ou encore la création de nouveaux produits.

La collaboration commerciale

Vendre ensemble, peut être un bon moyen pour certains artisans d'écouler leur production et de valoriser leurs produits. À l'image de l'association calédonienne « Uni vers l'art » qui regroupe plusieurs artisans d'art et loue un espace de vente au marché municipal du Mont-Dore. Les artisans gèrent la boutique elles-mêmes, y assurent la vente à tour de rôle et peuvent ainsi continuer à se consacrer à leur production. Elles y exposent leurs créations dans un lieu exclusivement réservé à l'artisanat et ne sont ainsi pas noyées parmi des produits fabriqués en série. Enfin, cette boutique leur permet de disposer d'un espace de vente permanent, même en cas d'absence, à un coût raisonnable puisque partagé.

La mutualisation des compétences

Il s'agit de combiner les savoir-faire qui vont permettre de créer de nouveaux produits.

Par exemple, un ébéniste et un ferronnier peuvent s'associer pour développer une gamme de mobilier bois et métal.

La mutualisation de moyens

Ici, les artisans possèdent des savoir-faire similaires, mais faute de moyens, qu'ils soient techniques ou humains, ils ne peuvent répondre individuellement à certains projets. Ils décident alors de collaborer plutôt que de se faire concurrence, afin de décrocher les marchés.

Partager les ressources humaines

Le groupement d'employeurs permet à plusieurs entreprises, qui n'auraient pas les moyens d'embaucher un salarié, de mutualiser son coût et ses compétences, en mettant en commun leurs besoins. Instauré par la loi de pays du 22 janvier 2014, le groupement d'employeurs est une association ou une coopérative à but non lucratif qui embauche des salariés en CDI, CDD, ou en contrat d'apprentissage, pour les mettre à disposition de ses adhérents. Par exemple, plusieurs entreprises adhérentes ayant un besoin en secrétariat-comptabilité peuvent se partager un même salarié. Le groupement facture ensuite à chaque entreprise, le coût du travail effectif, au prorata du temps passé à son service. Le groupement d'employeurs assure la gestion administrative et sociale des salariés, à savoir les recrutements, les contrats, la paie, la gestion des plannings et de l'absentéisme.

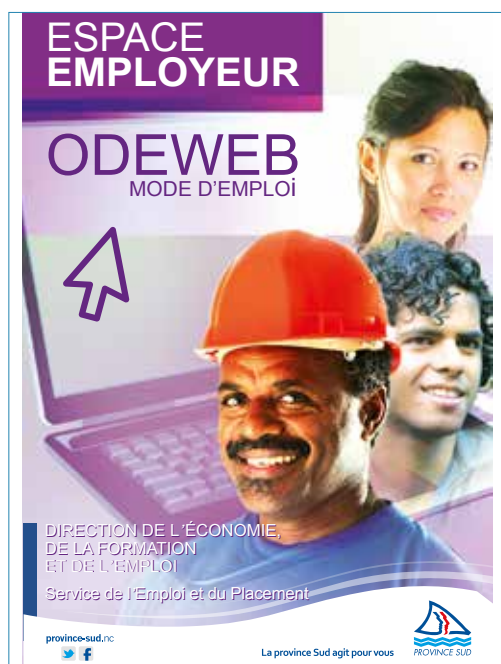
Pour plus d'informations, contactez la CMA-NC à Nouméa ou dans ses antennes de La Foa, Koné, Koumac et Poindimié.

Employeurs : le web vous simplifie la vie

De plus en plus d'interfaces en ligne sont désormais accessibles pour les employeurs, leur permettant de gérer depuis leur entreprise des démarches qui jusqu'alors nécessitaient de se déplacer jusqu'aux organismes concernés.

En plus du gain de temps, ces nouvelles applications permettent aux chefs d'entreprises de garder la main sur les informations qu'ils transmettent et d'apporter des modifications en temps réel si nécessaire.

• Déposez vos offres d'emploi en ligne !



Odeweb employeur : un service de la province sud pour déposer des offres d'embauche en ligne.

La province sud a développé un espace employeur sur l'application ODEWEB. Par le biais de cet espace, il est possible de déposer et d'assurer le suivi des offres d'embauche.

Pour cela, il convient de s'inscrire en amont au service de l'emploi et de placement (SEP) de la province Sud en tant qu'employeur, et de demander une ouverture de compte auprès d'un conseiller à l'emploi en contactant le 23 28 30. Il vous fournira ainsi les codes pour accéder à votre compte professionnel localisé à l'adresse suivante : <http://www.eprovince-sud.nc>.

Le dépôt de l'offre est ensuite assisté et doit être validé par le SEP. L'employeur peut ensuite suivre en direct les offres qu'il a déposées et consulter les candidatures.

+ D'infos : contacter le Service Emploi et Placement de la Province Sud au 23 28 30.

• Gérez vos déclarations en ligne !

La CAFAT propose depuis quelques mois **des services qui vous permettent de gagner du temps en procédant à certaines de vos déclarations en ligne.**

Pour cela, il faut d'abord se connecter à « mon espace privé » sur le site www.cafat.nc. Une fois votre profil enregistré, vous pouvez depuis votre compte gérer en ligne :

- la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) : lors de l'embauche d'un salarié, la DPAE doit être effectuée dans les 48 heures du début d'activité (96 heures lorsque l'employeur est domicilié en dehors du Grand Nouméa). Pour cela, il faut néanmoins que votre salarié dispose déjà d'un numéro d'assuré CAFAT.
- les déclarations nominatives trimestrielles des salaires et le paiement de vos cotisations par prélèvement automatique. Pour pouvoir bénéficier du paiement en ligne, vous devez retourner une autorisation de prélèvement complétée et signée au service recouvrement de la CAFAT.

+ D'infos : services en ligne de la CAFAT, vous pouvez contacter les conseillers par téléphone au 05.00.44 (appel gratuit), ou par Email à l'adresse : e-recouvrement@cafat.nc.



• informez vous sur le droit du travail :



La direction du travail et de l'emploi (DTE) vient de remodeler complètement son site internet.

Vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin sur le droit du travail (du contrat de travail, aux obligations en matière de santé sécurité au travail, en passant par les modalités d'embauche...), et les conventions collectives.

Vous pouvez également commander en ligne les guides édités par la DTE sur les règles de sécurité, les règles de chantiers, le respect et la tolérance au travail, l'hygiène et la sécurité...

+ D'infos : RDV sur le site www.dtenc.gov.nc

N'hésitez pas à vous rapprocher des animateurs économiques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, qui pourront vous accompagner dans toutes ces démarches en lien avec la dématérialisation.

Artisans : bénéficiez d'une visite énergie et réalisez des économies !

Maîtriser l'énergie dans son entreprise ce n'est pas seulement faire un geste pour l'environnement, c'est aussi faire des économies et valoriser son image auprès de la clientèle.

Vous aimeriez savoir si la puissance souscrite auprès de votre fournisseur d'électricité est adaptée aux besoins réels de votre entreprise ? Sur quels postes de consommation d'énergie vous pourriez réaliser des économies ? Quoi faire pour réduire votre facture ? Confidentielle et gratuite, la visite énergie vous propose des solutions personnalisées vous permettant de réduire vos consommations d'énergie et donc vos factures.

Pour qui ?

- Pour les entreprises des métiers de bouche (Boulangeries - pâtisseries - fabrication de plats préparés - boucheries - charcuteries),
- Pour toute entreprise artisanale désireuse de réaliser des économies d'énergie

Une visite énergie, c'est quoi ?

- Visite de votre entreprise d'une durée d'1 h 30 environ,
- Etude des factures et des principaux postes consommateurs d'énergie : isolation du bâti, éclairage, système de climatisation, air comprimé, production de froid, machines de production, etc.
- Rédaction d'un rapport comprenant préconisations et solutions personnalisées vous permettant de réaliser des économies d'énergie.

Il n'existe pas de niveau de consommation minimum pour s'engager dans des économies d'énergies, alors n'attendez plus : contactez votre Conseiller en Développement Durable à la CMA-NC pour réaliser des économies d'énergie grâce à la visite énergie !



+ d'infos

Votre conseiller en développement durable à la CMA-NC :
Tristan ALLIGNOL
contact : 28.23.37 et
tristan.allignol@cma.nc



Un savoir-faire aiguisé

Parcours

André Ouin est originaire de Sologne. Après un BEP de micro mécanique, un CAP de mécanique de précision, un CAP de fraiseur, il passe son CAP d'armurerie à Saint Etienne, en 1978. Fils et petit-fils de chasseur, André chasse à l'arc et pratique la fauconnerie. Il commence sa carrière dans une armurerie de Tours, passe quelques années chez Kettner (une grande enseigne de produits de chasse), ouvre sa propre armurerie qu'il revend 6 ans plus tard, puis travaille dans une société d'importation de pièces détachées et de montage de lunettes et d'optique. En 2001, il s'installe en Nouvelle-Calédonie, travaille un temps chez Chasse et Loisirs, puis repart en métropole 4 ans plus tard, où il ouvre sa deuxième armurerie, qu'il revend en 2012 pour s'installer à nouveau en Nouvelle-Calédonie. Le temps d'obtenir l'agrément qui lui permet d'ouvrir l'armurerie, il développe la coutellerie et crée son propre modèle, « Le Païta ».

En couple à la scène comme à la ville, André Ouin et Pauline Napoly tiennent L'atelier du Broussard à Païta. Un duo de choc qui a su tirer parti de son savoir-faire dans un pays où la chasse est ouverte presque toute l'année.

Dans son atelier boutique, André Ouin vend et répare des armes à feux, des armes blanches, et fabrique et affûte des couteaux. Un savoir-faire minutieux qu'il exerce depuis 38 ans. « C'est une passion, je n'ai pas l'impression de travailler », s'enthousiasme l'artisan.

En 2012, avec sa compagne, Pauline Napoly, ils ont l'idée de créer un couteau local, fabriqué de façon artisanale, avec de l'acier de Thiers, des manches en bois de cerf ou en essences de bois calédoniennes. « C'est une lame que j'avais en tête depuis longtemps. Le couteau s'est affiné au fil des mois ». Une fois conçu, le couple dépose le modèle et l'appellation, « Le Païta », auprès de l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI). « Nous sommes allés présenter nos créations au Maire de Païta. Nous avons eu un rendez-vous deux mois avant le 20ème anniversaire de la fête de bœuf, une chance ! L'idée a plu et nous avons signé une convention avec la Mairie pour la fabrication de 150 couteaux numérotés, à l'effigie de la commune. Le pétroglyphe, l'emblème de Païta, est gravé sur la lame et en fait le couteau officiel de la Ville. Il est offert en cadeau lors de visites officielles. Et comme le veut la tradition, celui qui reçoit le couteau, donne une pièce en échange, pour ne pas couper l'amitié », explique Pauline Napoly.

Depuis, « Le Païta » a fait des petits. Au modèle « classique », s'est ajouté « le mélanésien », « le broussard », le « pacifique » ou encore « le cagou »... « Il y a eu un engouement pour ce couteau, poursuit



André Ouin et Pauline Napoly, armuriers couteliers

Pauline Napoly, de la part des chasseurs qui sont sensibles au fait qu'il soit fabriqué localement, mais aussi des amateurs de couteaux qui aiment s'offrir ou offrir un bel objet. Certains collectionnent les couteaux régionaux et « Le Païta » s'exporte partout dans le monde ! ».

Mais avant de voyager vers la Russie ou Honolulu, chaque pièce est réalisée dans l'atelier où trône un ban de scie, une fraiseuse, deux bancs de polissage et des dizaines de petits outils manuels. « On commence par choisir les morceaux les bois (de cerf ou d'essences de bois locales) qui serviront à faire les manches, en fonction de leurs formes, puis on les tronçonne et on les perce pour y insérer la soie de la lame, fixée à la résine époxy. On place la garde en laiton, qui est aussi tournée sur le caillou, puis on ponce les manches », explique André Ouin. Pour certains modèles, les manches sont sculptés par un artiste de Yaté. Il y grave des geckos, des tortues, des raies, des hippocampes, des têtes de vieux, des motifs de chambranles... La lame aussi peut être personnalisée d'initiales.

« Pauline réalise ensuite des étuis en cuir sur mesure, elles les découpe, les décore...Elle est très douée ! ». « J'étais graphiste, ajoute Pauline, donc j'ai l'habitude de travailler avec des maquettes, cela m'aide pour concevoir les gabarits. Et puis mon grand-père travaillait dans le cuir, cette odeur c'est ma madeleine de Proust. Je fais venir les peaux de France, dans l'entreprise où se fournit Hermès, je veille à avoir un cuir de qualité. » Pauline réalise aussi tous les supports de communication imprimés et web de L'atelier du Broussard.

L'atelier du Broussard, sortie SAV Ziza Païta, ouvert du mardi au samedi matin. Tél. : 95 67 32.

Page Facebook : Armurerie Atelier du Broussard

Un cordiste au zénith

Parcours

Bertrand Neuville a vécu entre la Bretagne et la région parisienne avant de s'installer en Nouvelle-Calédonie. « J'ai une formation en électromécanique et en spéléologie. J'ai donc une double compétence qui me permet de faire de la maintenance industrielle dans des endroits un peu particuliers ». Lorsqu'il crée son entreprise Acro'Bat dans les années 90, Bertrand Neuville est l'un des premiers à réaliser des travaux acrobatiques sur le territoire. L'entrepreneur met son savoir-faire au service de l'industrie puis à la création de la filiale solaire d'Acro'bat il y a 4 ans, vers l'installation d'équipements photovoltaïques pour les particuliers et les entreprises. Une énergie renouvelable à laquelle il croit dur comme fer. Pour preuve, « cela fait déjà fait 7 ans que j'ai installé une éolienne dans mon jardin et j'ai des panneaux solaires sur mon toit depuis 5 ans ». Titré « Artisan en son métier », Bertrand Neuville travaille maintenant avec son fils, co-gérant de l'entreprise familiale.

Electromécanicien et spéléologue de formation, Bertrand Neuville s'est spécialisé dans les travaux de maintenance industrielle en hauteur et espaces confinés, ainsi que dans l'installation de panneaux photovoltaïques.

Il est loin le temps où les ouvriers funambules travaillaient à la construction de gratte-ciel sans aucun équipement de sécurité. Depuis leur apparition, il y a une quarantaine d'années, les travaux sur cordes et d'accès difficiles se sont professionnalisés. Réalisés initialement à l'aide de techniques empruntées à la spéléologie, à l'escalade et aux techniques alpines, les travaux sur cordes ont aujourd'hui leurs propres matériels, techniques et leurs règles de bonnes pratiques.

« Le risque existe mais il est bien évalué et le travail se fait dans le respect des process et des règles d'usage du matériel, assure Bertrand Neuville, co-gérant d'Acro'Bat et Acro'Bat Sol'Air. Bien que périlleux, notre métier reste moins dangereux que de prendre la route le vendredi soir en Nouvelle-Calédonie ! »

Acro'Bat travaille, entre autres, pour Goro depuis la création de l'usine. « Lors de l'arrêt d'un four, nous inspectons et sécurisons les lieux, notamment en décrochant les plaques de croûte d'oxyde de nickel des parois, et nous installons des équipements pour que les techniciens puissent travailler dans les meilleures conditions. Ces fours mesurent jusqu'à 20 mètres de haut et la température y est très élevée, explique Bertrand Neuville. On peut aussi installer des plateformes ou des tyroliennes d'une centaine de mètres de long pour pouvoir travailler au-dessus des réservoirs, par exemple pour en refaire les joints ; ou encore remettre les cales qui soutiennent



Bertrand Neuville, spécialiste des travaux en hauteur et d'accès difficile et installateur de panneaux photovoltaïques

les lignes de tuyaux... L'intérêt de ce métier est que l'on voit ce que personne ne voit d'habitude et on ne fait jamais la même chose ! »

En 2013, l'artisan crée une seconde entreprise, Acro'Bat Sol'Air, spécialisée dans l'installation photovoltaïque et le petit éolien. « C'est une société jumelle de la première qui allie nos deux cœurs de métiers, l'électricité et les travaux acrobatiques ». L'entreprise a installé la ferme solaire de Lifou pour EEC et équipe de plus en plus de particuliers. « Depuis que le gouvernement a statué sur un tarif de rachat de l'électricité¹ et une déduction fiscale², la demande de ce type d'installation augmente. On a signé une charte qualité avec la DIMENC. On s'inscrit ainsi dans une démarche globale dans laquelle nous avons un rôle de conseil auprès des clients, avec lesquels nous réalisons des audits de consommation. L'objectif est de ne pas installer n'importe quoi n'importe où. »

Pour Bertrand Neuville, cette activité est une façon d'apporter sa pierre à l'édifice du développement durable. « C'est valorisant de poser des équipements d'énergie renouvelable. C'est toujours mieux de produire de l'énergie là où elle est consommée plutôt qu'à 300 km de là ! Le but est de tendre vers l'autoconsommation, c'est-à-dire de produire, grâce au soleil, ce que l'on consomme. C'est assez nouveau en Nouvelle-Calédonie, mais cela existe depuis 20 ans en Allemagne, où il y a plus deux fois moins d'ensoleillement qu'ici, et ça marche ! »

**Acro'Bat, ZI La Coulée au Mont-Dore. Tél. : 77 92 92 - 46 46 62
Site web : www.acrobat.nc**

¹L'énergie produite est comptabilisée dans la facture lors de chaque relève de compteur. La quantité d'électricité soutirée du réseau reste facturée (au tarif en vigueur de l'abonnement choisi) et la quantité d'électricité injectée sur le réseau électrique est quant à elle rémunérée à hauteur de 21 F/kWh. Pour plus d'informations lire l'article « Electricité : auto-consumez ! » de l'InfoMétiers n°55 octobre 2016-janvier 2017
²Jusqu'à 2 millions de Fcp en 2017

ISUZU

OFFERTES PRO

**TRUCK AVEC BENNE
BASCULANTE**



NOUVEAU

**TRUCK AVEC
PLATEAU RIDELLE**

MODÈLE 2016

**PICK-UP
D-MAX**

N°1 MONDIAL DU DIESEL UTILITAIRE

TOUT EST COMPRIS !



ENTRETIEN
+
VÉHICULE RELAIS
+
GARANTIE**

CITROËN **BERLINGO**
27 415^F/mois*

CITROËN **JUMPY**
37 953^F/mois*



CRÉATIVE TECHNOLOGIE

* Offre réservée jusqu'au 31 mars 2017 aux professionnels éligibles à l'aide fiscale Métropolitaine, sous réserve d'acceptation de la demande de défiscalisation par le cabinet NC FINANCES et de l'acceptation de la demande de financement par CREDICAL, SA au capital de 250 000 000 XPF, sise 6 rue Jean Chaliar Nouméa, immatriculée au RCS de Nouméa sous le numéro 68 B 027680. Véhicule CITROËN BERLINGO neuf au prix hors TGI de 1 929 639 XPF entretien inclus. Exemple de financement sous forme de crédit moyen terme d'un montant de 1 340 089 XPF (le solde du prix de vente résultant de l'apport de la défiscalisation à hauteur de 419 700 XPF et d'un apport personnel de l'emprunteur de 169 850 XPF) remboursable en 60 mensualités de 27 415 XPF assurance DIT incluse, au taux d'intérêt fixe de 6.50% + TOF. Frais de dossier 30 000 XPF + TSS. Coût total du crédit : 1 676 400 XPF. Véhicule CITROËN JUMPY neuf au prix hors TGI de 2 687 708 XPF entretien inclus. Exemple de financement sous forme de crédit moyen terme d'un montant de 1 855 188 XPF (le solde du prix de vente résultant de l'apport de la défiscalisation à hauteur de 592 670 XPF et d'un apport personnel de l'emprunteur de 239 850 XPF) remboursable en 60 mensualités de 37 953 XPF assurance DIT incluse, au taux d'intérêt fixe de 6.50% + TOF. Frais de dossier 30 000 XPF + TSS. Coût total du crédit : 2 308 680 XPF. ** Voir conditions en concession.

citroen.nc |